



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE L'OUTRE-MER  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Toulouse, le 14 septembre 2011

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE

SERVICE RÉGIONAL  
DE POLICE JUDICIAIRE  
TOULOUSE

*Division Economique et Financière*

Agora n° 2011/1021  
Affaire n° 11/566

SOIT - TRANSMIS

à

Monsieur le Procureur de la République

TOULOUSE

La réquisition numéro 11/250/000080 délivrée le 7 septembre 2011, relative à une affaire d'outrage à magistrat mettant en cause le nommé André LABORIE, après objet rempli.

L'original et la copie conforme d'une procédure comprenant 26 procès-verbaux numérotés de 11/566/1 à 11/566/26, un compte rendu d'enquête après identification et 1 scellé.

 Le Directeur  
du Service régional de Police Judiciaire



  
J. MARIET

**DESTINATAIRE**

N° 11/250/000080

- Procureur de la République
- Préfet de la Haute-Garonne
- Maire
- Juge d'Instruction
- Juge d'Instance
- Commandant de gendarmerie
- Commissaire Central de Police
- Commissaire, chef de la Circonscription Sécurité Publique
- Commissaire Divisionnaire, Directeur de la DIPJ
- Greffier en chef du Tribunal
- Directeur de la Maison d'Arrêt
- Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de
- Directeur de la police Judiciaire - Préfecture de Police à Paris

- TOULOUSE
- MURET
- SEYSSES
- MONTAUBAN
- SAINT-GAUDENS
- FOIX
- ALBI
- CASTRES
- VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

2011/566 DEF

SERVICE REGIONAL  
DE POLICE JUDICIAIRE - TOULOUSE  
07 SEP. 2011

A l'att. de Monsieur le Directeur du SRPJ 2011/1021

EN AYANT L'HONNEUR DE LE PRIER DE BIEN VOULOIR

FAIRE

- Exécuter les instructions du Parquet demandeur et lui retourner ensuite le dossier directement
  - Remettre contre récépissé les pièces jointes
  - Préciser l'objet de la requête
  - ~~Recevoir la plainte~~ et procéder à une enquête
  - Entendre (\*)
  - Donner connaissance des résultats de l'enquête au plaignant et recevoir ses observations
  - Notifier les recherches infructueuses
  - Connaître à
  - Se trouver compétent
  - Rester saisi
  -
- (\*) le présent vaut permis de communiquer avec le(s) détenu(s)

M'ADRESSER

- Copie d'acte de naissance, décès, mariage de
  - Copie de jugement du
  - La Fiche pénale
  - Le procès-verbal relatif à
  - Le rapport concernant
  - 
  -
- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pour enquête</li> <li><input type="checkbox"/> <b>délaï avant le</b></li> <li><input type="checkbox"/> Pour citation</li> <li><input type="checkbox"/> Pour signification</li> <li><input type="checkbox"/> Pour exécution</li> <li><input type="checkbox"/> Pour information</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pour notification</li> <li><input type="checkbox"/> Objet rempli</li> <li><input type="checkbox"/> Objet non rempli</li> <li><input type="checkbox"/> Pour diffusion</li> <li><input type="checkbox"/> Pour avis</li> <li><input type="checkbox"/></li> </ul> |
|--|---|

dont il conviendra de rendre compte personnellement, ou, en cas d'absence à M. PELTIER, Procureur adjoint - Urgence signale

RENOYER CET IMPRIME  
AVEC LES PIÈCES JOINTES

Toulouse, le 7/09/2011  
LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

11/250/000020

# LA MAFIA JUDICIAIRE TOULOUSAIN

NOTRE REPUBLIQUE EST EN DANGER.  
NOTRE JUSTICE EST EN DANGER.  
Agissons tous ensemble pour la sauver.

Nomination. Michel Valet, futur procureur de Toulouse

Page 1 sur 1



JOIE N° 0103 du 2 mai 2008, N° 45  
Décret du 23 avril 2008 portant nomination (Mag  
NOR: 11 SB0369343D

## Nomination. Michel Valet, futur procureur de Toulouse

Actuellement procureur à Clermont-Ferrand, Michel Valet, 58 ans devrait prochainement prendre la direction du parquet de Toulouse à la place de Paul Michel, nommé procureur général à Bastia. Son nom a été proposé mardi soir par la Chancellerie. Sa candidature doit encore obtenir le feu vert du Conseil supérieur de la magistrature. Sauf surprise, sa nomination devrait être confirmée. Son nom a d'ailleurs été annoncé hier lors de la rentrée solennelle du tribunal de grande instance de Toulouse (lire en page 40). Sa prise de fonction à Toulouse devrait intervenir, au plus tôt, mi-mars.

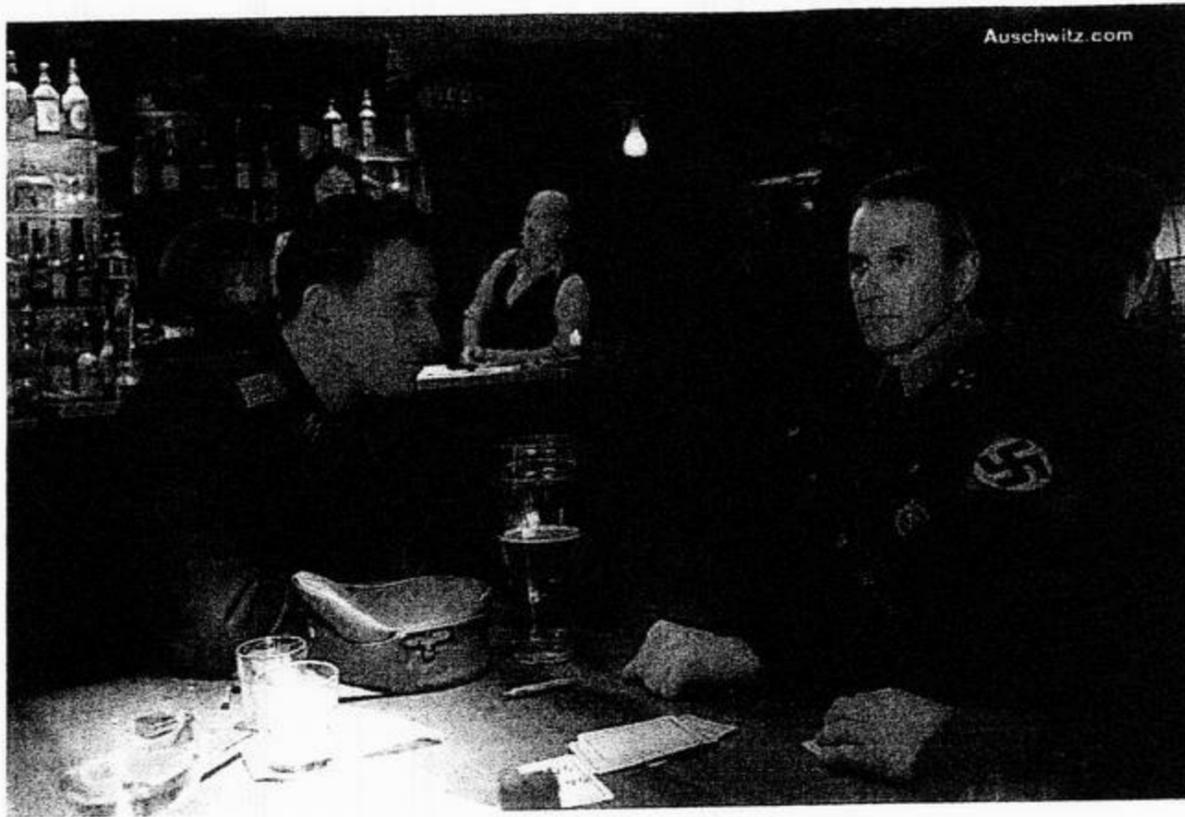
Magistrat d'expérience, Michel Valet a effectué presque toute sa carrière, commencée en février 1977 au tribunal de grande instance de Grasse, au parquet. Ses seuls passages au siège remontent à quatre courtes années, de 1979 à 1983, à la Réunion. Depuis son retour en métropole en décembre 1983, il n'a plus quitté le parquet, restant longtemps dans l'Est (Vesoul, Metz, Strasbourg) avant de passer à Nevers puis à Clermont-Ferrand, où il exerce depuis l'été 2001. « Un excellent choix... » Ce commentaire a souvent été tenu hier quand la candidature de Michel Valet a été évoquée devant ses futurs collègues. Et ce magistrat jouit également d'une excellente réputation auprès des services de police et de gendarmerie du Puy-de-Dôme.

<http://www.ladepeche.fr/article/2008/01/18/427342-Nomination-Michel-Valet-futur-p...> 03/03/2010

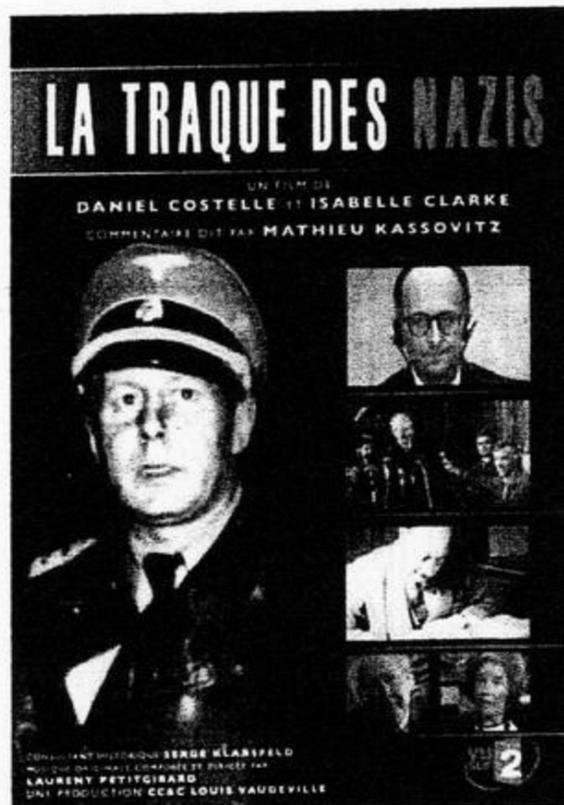
### Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: Article 19:

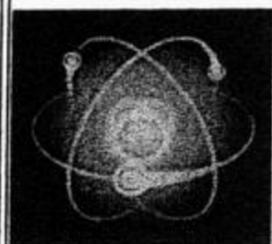
"Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit."

### SOSIE OU REALITE ?

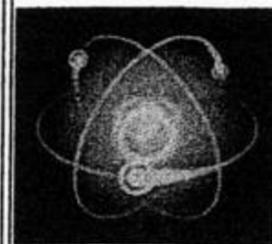


Auschwitz Birkenau  
Camp allemand nazi de concentration et d'extermination (1940-1945)





# LA MAFIA JUDICIAIRE TOULOUSAIN



LE CRIME INTELLECTUEL EN BANDE ORG

Je me suis fait agresser  
verbalement une nouvelle fois  
par Monsieur VALET Michel.

Procureur de la République.

Situation confirmée par les agissements de Monsieur  
SOUBELET Renaud " Procureur adjoint" en date du  
1er mars 2010 "ci dessous"

\*



\* \*

Avec tout le respect que je lui dois ainsi qu'à tous les  
Magistrats.

A été nommé Procureur de la République par décret du  
28 avril 2008.

Nomination parue le 18 janvier 2008 "LA DEPÊCHE".

*"Qu'une erreur de droit ne peut permettre de s'abstenir à ses obligations"*

\*

\*

**Il se refuse de faire cesser un trouble manifestement grave et illicite " d'ordre public" l'occupation sans droit ni titre régulier de la propriété et du domicile de Monsieur et Madame LABORIE au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens. ( Plainte du 14 octobre 2009 )**

**Il se refuse de donner suite aux différentes plaintes déposées pour détournement de notre propriété et violation de notre domicile pendant que Monsieur LABORIE était détenu arbitrairement. ( plainte du 6 mars 2009 )**

**Il se refuse de donner suite aux différentes plaintes déposées sur de fortes sommes d'argents détournées en violation des règles de droit par le tribunal d'instance de Toulouse en matière de saisies sur salaires de Madame LABORIE Suzette, en l'absence de titre exécutoire et d'audience de conciliation. ( plainte du 24 mars 2009 )**

**Il se refuse d'intervenir pour faire cesser l'obstacle permanent à l'accès à un tribunal " violation de l'article 6 de la C.E.D.H, d'ordre public " pour que des mesures provisoires soient prises à l'encontre de ceux qui occupent le domicile de Monsieur et Madame LABORIE et à fin de préserver leurs intérêts. ( assignation en référé ) ( Assignation de Monsieur COUSTEAUX ) et ( autres )**

**Il ordonne par tous les moyens aux autorités de faire pressions " huissiers " sur Monsieur LABORIE André et Madame LABORIE Suzette pour qu'ils ne puissent plus agir en justice en acceptant des saisies attributions "sans titre exécutoire " et sur des sommes qui à la source ont été déjà saisies irrégulièrement ne laissant aucun moyen financier à faire face à ses obligations et tout en sachant que le juge de l'exécution se refuse de statuer sur leurs demandes.**

**Agissements de Monsieur VALET Michel Procureur de la République pour couvrir le crime organisé par : Magistrats; Avocats; Huissiers; Banques; Notaires, ces derniers ayant usés que Monsieur LABORIE André soit en prison sans aucun moyen de défense pour introduire devant le tribunal des faux et usages de faux, dans le seul but d'obtenir des décisions judiciaires favorables par corruption active et passive et par préméditation des actes.**

\*\*

*" Croyez vous que je vais lire votre dossier!!!, le papier ne vous coûte pas cher !!!".*

**M'indiquant en date du 1er décembre 2009 qu'il allait engager des représailles à mon encontre auprès de la gendarmerie de Saint Orens.**

**CORRUPTION ACTIVE EFFECTIVE AUPRES DE LA GENDARMERIE "POUR OUTRAGE IMAGINAIRE A MAGISTRAT"**

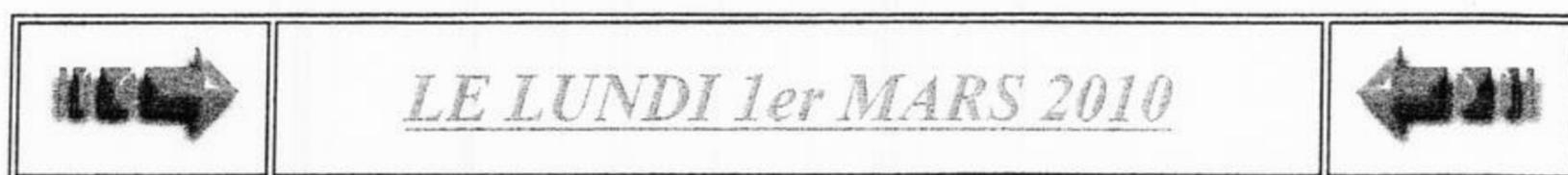
Et pour avoir dilligenté un procès pénal contre CAVE  
Michel et PUISSEGUR Marie Claude.

Agissements prémédités de VALET Michel pour faire  
encore une fois obstacle au procès en cours et couvrir ses  
pairs.

"Justificatif Gendarmerie Nationale convocation pour le  
3 décembre 2009".

Qu'il ne peut exister aucun outrage, voilà encore une fois  
comment agi Monsieur VALET Michel pour faire entrave à  
l'accès à un juge:

\*



\*\*

*Graves voies de faits à la demande de Monsieur  
SOUBELET Renaud Procureur de la Républiuque adjoint.*

*" Garde à vue abusive de Monsieur LABORIE André"*

Renvoi devant le tribunal de grande instance en son  
audience du 17 mars à 14 heures. " Le tribunal a renvoyé  
l'affaire au 21 mai 2010 à 14 heures "

*En attente de la décision de la cour de cassation suite à  
requête en suspicion légitime.*

Demande de pièces.

Plainte déposée au cours de la garde à vue.

Plainte à Madame ALLIOT Marie Ministre de la Justice.

Plainte à Monsieur Nicolas SARKOZY Président de la  
République.

Requête en suspicion légitime de toute la juridiction  
toulousaine en date du 4 mars 2010.

*Déposée par huissier de justice à la chambre criminelle et  
signifiée à Monsieur le Procureur général prés la cour  
d'appel de Toulouse.*

Conclusions de renvoi en son audience correctionnelle du

17 mars 2010.

Communiquez à : 5ème chambre ; Parquet ; Ministre de la justice

*Ne donneront lieu à aucune action en diffamation, injure ou outrage, ni le compte rendu fidèle fait de bonne foi des débats judiciaires, ni les discours prononcés ou les écrits produits devant les tribunaux.*

*Jurisprudence à ne pas ignorer du parquet & article 41 de la loi du 29 juillet 1881*

\*

\*\*

*Nouveaux faits du parquet de toulouse:*

\*

\*\*

*Que le parquet de toulouse après une volonté délibérée de faire obstacle aux procédures en cours et au procès de Monsieur CAVE Michel et de Madame PUISSEGUR " par un outrage imaginaire" après avoir cité à comparaître Monsieur LABORIE en son audience correctionnelle du 17 mars 2010, vient porter encore préjudices en informant la mairie de la commune ou vit son amie qui l'héberge, et pour lui porter encore un préjudice notoire dans la commune après celui du 1er mars 2010 en faisant intervenir la gendarmerie à son domicile et en lui demandant des informations, en communiquant à la mairie des faits de poursuites à l'encontre de Monsieur LABORIE et pour détruire notre bonne relation, pouvant de ce fait me retrouver dans la rue: Voilà encore une fois les agissements du T.G.I de toulouse portant atteinte à ma vie privée après avoir ordonné une détention arbitraire, le détournement de notre propriété et notre expulsion de celle ci en date du 28 mars 2008. Que cette juridiction se refuse que Monsieur et Madame LABORIE saisissent la justice pour que justice soit rendue et suite à un crime organisé*

*par ces autorités.  
Saisine des médias*

\*

\*\*

\*

Rappel que le 1<sup>er</sup> décembre 2009 :

**Me trouvant au parquet de Toulouse pour déposer les pièces d'un dossier pour l'audience du 16 décembre 2009 dans l'affaire ci dessous, je me suis fait agresser verbalement par le parquet et pour avoir fait délivrer une citation par voie d'action, ouvert un procès pénal contre ces personnes dont sont victimes Monsieur et Madame LABORIE.**

Monsieur CAVE Michel

Magistrat en sa qualité de juge de l'exécution au Tribunal de Grande Instance de Toulouse  
N° 2 allée Jules GUESDE 31000 Toulouse.

Madame PUISSEGUR M.C.

Premier Greffier de la chambre des criées demeurant au Tribunal de Grande Instance de Toulouse  
N° 2 allée Jules GUESDE 31000 Toulouse.

\* \*

"Plainte à Madame la Ministre de la justice contre VALET Michel".

\*\*\*



Convention pénale sur la corruption

Strasbourg, 27.I.1999.

\*

Saisine de Monsieur Drago Kos, Président du GRECO

\*\*

<http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/173.htm>

\*

\* \*

Rappelant que : La gendarmerie de Saint Orens a agi sous les ordres d'un juge de l'instruction qui se refuse de se dévoiler et qui a ordonné notre expulsion en date du 28 mars 2008 de notre propriété, de notre domicile et pour ne laisser aucun moyen à Monsieur et Madame LABORIE "André" à agir en justice pour faire valoir leurs droits suite aux contestations des différentes procédures faites en violation de toutes les règles de droit.

\*

\* \*

Sur sa plainte pour détention arbitraire du 14 février 2006 au 14 septembre 2007.

Sur la plainte en date du 24 mars 2009 pour détournement de fond au T.I de Toulouse sous son auteur Madame BORREL Elisabeth née PERNOD " Magistrate".

Sur la plainte pour détournement de notre propriété en date du 11 juin 2009 pendant cette incarcération.

Plainte en date du 14 octobre 2009 pour violation de notre domicile.

\*

\* \*

( Saisine de l'inspection des services judiciaires).

\*

\*\*

**PIRE QUE L'AFFAIRE OUTREAU**



Demande d'indemnisation au Ministre  
de la justice



Sur la détention arbitraire du 14 février 2006 au 14  
septembre 2007.

\*

Rappelant que la gendarmerie de Saint Orens avait agi en  
date du 14 février 2006

sous la corruption active de Monsieur François  
THEVENOT.

Substitut de Monsieur le Procureur de la République  
( pièces).

Et que le tribunal en son audience correctionnelle du 15  
février 2006 était sous la corruption active de Monsieur  
THEVENOT François " pièces"

Que le tribunal en son audience du 15 février 2006 a agi  
par corruption passive.

\*

\*\*

Agissements prémédités des autorités Toulousaines en  
date du 13 février 2006 et pour faire obstacle à tous les  
procès en cours avant son incarcération et pour agir avec  
toute tranquillité, pour détourner la propriété de Monsieur et  
Madame LABORIE.

*" Monsieur LABORIE André sans aucun moyen de défense  
détenu arbitrairement "*

\*

\*\*

"Article de presse la dépêche du midi en date du 8 ou 9  
avril 2003"

Decision de la cour d'appel en date du 3 avril 2003 contre un jugement du T.G.I. qui donne raison à Monsieur LABORIE André.

" Procédure de citation correctionnelle de LANSAC Alain substitut de Monsieur le Procureur de la République. "  
Justificatifs des faits poursuivis"

\*

\*\*

LES DIFFERENTES CITATIONS  
CORRECTIONNELLES PAR VOIES D'ACTIONS "  
mettant automatiquement l'action publique en mouvement  
"

" Les procédures toujours pendantes devant la chambre criminelle par des pourvois formés"

\*

\*\*\*

\*Les affaires ci dessous n'ont jamais été entendues alors que les consignations ont été versées.  
Violation de l'article 6 de la CEDH

\*

CERRA juge de l'exécution & SOUBELET Substitut de Monsieur le Procureur de la République  
CHARRAS :Substitut de Monsieur le Procureur de la République.

LANSAC Alain; Substitut de Monsieur le Procureur de la République.

CERRA ; VIGNAUX.

SOVAC ; SCP d'huissiers CABROL & CUKIER ;

AUTHAMAYOU ; PUISSEGUR.

ARNAL huissier de justice.

\*

FERRI ; ING Bourse et autres. un jugement rendu le 15 nov 2005 par le T.G.I " appel le 17 novembre 2005" relance le 19 mars 2009 pour fixation d'audience: ( refus de réponse encore à ce jour le 10 janvier 2010 par le Procureur Général de la

\*

FRAYSSÉ commandant de police.

MUSQUI Avocat SCP d'huissiers PRIAT; COTIN; LOPEZ.

SCP d'Avoué BOYER ; LESCAT ; MERLE.

REY.

RIBAR; Directeur de prison

BORREL. Magistrats " faits à ce jour reconnus par un  
courrier du T.I"

BELMERE ; BERGOUGNAN et autres.

\*

\*\*\*

*Au cas ou il arriverait un suicide déclaré par le parquet, ce sera plutôt un crime ordonné par Monsieur VALET Procureur de la République et pour faire obstacle aux procès en cours contre les personnes ci-dessus CAVE Michel et PUISSEGUR Marie Claude et autres ainsi que le prochain procès à l'encontre de Monsieur VALET Michel pour des faits établis contraires à sa fonction de représentant du ministère public.*

\*

\*\*\*

Il n'y a pas de fumée sans feu : Ce jour j'ai été convoqué devant le juge de l'application des peines dans une précédente procédure préméditée pour des faits inexistants et prescrits au moment de la condamnation à 15 mois avec mise à l'épreuve alors que les voies de recours sont toujours pendantes: Ce sont les mêmes Magistrats qui ont participé à ma détention arbitraire en date du 14 février 2006 au 14 septembre 2007.

Condamnation pour mettre une épée de Damoclès sur la tête de LABORIE André à fin de s'en prévaloir pour faire obstacle aux procès en cours :

Ci-joint procès verbal du juge de l'application des peines en date du 1/12/2009.

" Etat de santé de Monsieur LABORIE "

*Que le parquet de Toulouse a mis une épée de Damoclès sur la tête de Monsieur LABORIE par une procédure prescrite, sur des faits reprochés en 1994 ( qui ne peuvent exister) et seulement poursuivis par une mise en examen en avril 2000 suite à des poursuites judiciaires faites contre Monsieur LANSAC Alain Substitut de Monsieur le Procureur de la République.*

Que le T.G.I n'avait pas poursuivi ces faits qui ne pouvaient exister et en plus au vu de la prescription triennale, mais la cour d'appel a trouvé les moyens de condamner Monsieur LABORIE André par faux et usage de faux: les Magistrats impliqués sont toujours les mêmes : PUJOS SAUSSET & autres, ils avaient prémédités la détention arbitraire du 14 février 2006 pour faire obstacle aux procès en cours.

Un pourvoi en casation a été effectué, un arrêt comme d'habitude par faux et usage de faux a été rendu: une opposition a été effectuée et encore à ce jour toujours non entendue. Violation de l'article 6; 6-1; 6-3 de la CEDH ( Plus d'explication sur cette procédure et son déroulement honteux ).

\*

\*\*\*

J'accepte les conditions pour avoir accès au site sans aucune contestation. "ORGANIGRAMME"

**GENDARMERIE NATIONALE**

Compagnie

TOULOUSE SAINT-MICHEL (31)

Unité ou peloton

B.T.A SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31)

**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
08389	02492	2009	

N° pièce	N° feuillet
01	1/3

Le mardi 2 mars 2010 à 17 heures 00 minute

Nous soussigné MDL/Chef MAZAIRAT Christelle, Officier de Police Judiciaire en résidence à ST ORENS 31650

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à SAINT ORENS, rapportons les opérations suivantes :

**PRÉAMBULE****Circonstances de la saisine :**

--- Le 06 novembre 2009, dans le cadre du soit-transmis n°09/96366 903 PG 09 émanant du Parquet à TOULOUSE, sommes amenés à procéder à des investigations en matière d'outrages à magistrat et à personne dépositaire de l'autorité publique.---

--- Les propos outrageants, qui figurent sur un site internet, ont été tenus par Mr LABORIE André demeurant poste restante 2 rue des Chasselas 31650 ST ORENS-DE-GAMEVILLE .----

**Avis transmis :**

---- Nous avons rendu compte au chef d'escadron GAENG Fabrice, commandant la compagnie de TOULOUSE SAINT MICHEL, par message circonstancié.----

---- Le magistrat ayant en charge le dossier, en la personne de monsieur SOUBELET Renaud procureur de la République Adjoint, a été tenu au courant tout au long de l'avancée de nos investigations. **(CF Pièces n°04, 07, 08, 10, 12, 16).**----

**EXPOSE DES FAITS**

---- Mécontent d'une décision de justice ayant aboutie à une saisie immobilière, Mr LABORIE André créé un site internet intitulé « lamafiajudiciaire.org » à l'intérieur duquel il tient des propos outrageants envers plusieurs magistrats du parquet de TOULOUSE.----

---- En effet :

- Il dénonce le parquet de TOULOUSE comme étant la mafia judiciaire toulousaine et parle de crime intellectuel en bande organisée,

- Il accuse Mr VALET, procureur de la République, de couvrir le crime organisé par différents magistrats soit lors de son incarcération soit lors de l'audience dans le seul but d'obtenir des décisions judiciaires favorables par corruption active et passive,

- Il demande également la récusation de Mr CAVE Michel Juge de l'exécution et Mme PUISSEGUR Marie-Claude, greffière à la chambre des criées, et les accuse de corruption active, corruption passive, de faux et usage de faux intellectuel dans la décision liée à la saisie immobilière en 2005.

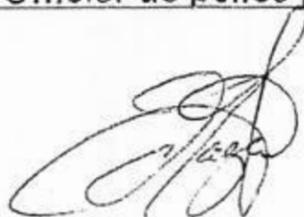
**ENQUÊTE**

---- Nous nous transportons au centre communal des actions sociales (CCAS) sis 2 rue des chasselas à ST ORENS, adresse postale détenue par Mr LABORIE. Une réquisition est établie. **(CF Pièce n°02).**----

---- Nous apprenons notamment que Mr LABORIE vient chercher son courrier de façon très irrégulière et ne reste que quelques minutes. Nous obtenons son numéro de téléphone portable, à savoir 06.14.29.21.74. L'ensemble des informations obtenues auprès du CCAS font l'objet de la **pièce n°03**----

**Progression des investigations :**

---- Mardi 17 novembre 2009, apprenant la venue de Mr LABORIE au CCAS, nous engageons une filature. Les caractéristiques du véhicule à bord duquel il est monté sont enregistrés. Il s'agit d'une PEUGEOT 406 modèle Eden Park immatriculée 9 13 ME . En fin d'après-midi, après une journée passée sur le secteur de ST ORENS-LABEGE, le véhicule s'engage sur l'autoroute A624 direction AUCH. **(CF Pièce n°05)**----

**L'Officier de police judiciaire**


---- Les vérifications et recherches effectuées sur le véhicule à l'intérieur duquel Mr LABORIE est monté, permettent de localiser son propriétaire, Mme Nicole née le                      demeurant - - (CF Pièce n°06). Par le biais de la brigade de gendarmerie locale, nous obtenons l'adresse exacte de Mme                      à savoir rue                      et                      - -.(CF Pièce n°14)----

---- Selon les instructions reçues de Mr SOUBELET, nous convoquons Mr LABORIE (CF Pièces n°08) mais ce dernier n'y défère pas. Il en explique les raisons dans un courrier qu'il nous adresse par fax.(CF Pièce n°09). ----

---- Le 16 décembre 2009, apprenant la présence de Mr LABORIE au CCAS, nous nous y transportons en urgence mais en vain. A notre arrivée il a déjà quitté les lieux. (CF Pièce n°11).----

---- Selon les instructions de Mr SOUBELET, nous établissons une réquisition judiciaire auprès de l'opérateur SFR en vue d'une géolocalisation de la ligne mobile de Mr LABORIE.(CF Pièce n°13). Celle-ci permet d'établir que Mr LABORIE réside à                      , commune où déclenche son téléphone portable.(CF Pièce n°15)----

---- Suite à la localisation de Mr LABORIE, recevons par fax l'extension de compétences. De nouveaux documents, liés au blog monté par Mr LABORIE, parviennent également à notre connaissance. ---- (CF Pièce n°17) ----

---- Le 01 mars 2010 à 07 heures 00 nous nous présentons au domicile de Mr LABORIE, sis rue                      . Ses droits lui sont notifiés (CF Pièce n°18), une perquisition est effectuée (CF Pièce n°19). A la demande de l'intéressé, un médecin est requis.(CF Pièces n°20 et 25). Lors de la notification de la prolongation Mr LABORIE refuse l'entretien qui a demandé avec l'avocat (CF Pièce n°26)----

---- Entendu dans le temps de la garde à vue, Mr LABORIE André refuse, dans un premier temps, de s'exprimer sur les faits qui lui sont reprochés. Il dépose plainte pour Dénonciation calomnieuse,Obstacle à l'accès à un tribunal en tant que victime et partie civile, Violation de l'article 6 du CEDH,Atteinte à la dignité et Vol d'ordinateur portable. Par la suite il s'explique. Il est ressort les éléments suivants :

\*\*\* Il est l'instigateur et le créateur du site internet « Lamafiajudiciairetoulousaine.org ». Il en fait également les mises à jour.

\*\*\* Il l'a créé pour les différentes autorités judiciaires sachant que ces dernières lui reprochées d'encombrer leurs services par toutes les procédures qu'il a transmises par courrier ou fax.

\*\*\* Puis lui il n'a outragé aucune autorité. Il considère que cette procédure comme dilatoire pour faire obstacle aux procédures en cours, et pour que l'avérité ne soit pas dénoncée par un tribunal.

(CF Pièce n°22)

---- La compagne de Mr LABORIE, M                      est entendue. Elle nous dit avoir plus ou moins connaissance de ce site. Mr LABORIE lui ayant montré une ou deux fois le contenu mais ne veut pas s'immiscer dans ses dossiers. « Chacun ses affaires ». (CF Pièce n°21)

---- Sur instructions de Mr SOUBELET, un médecin psychiatre est requis. ----

L'examen clinique permet d'établir que Mr LABORIE André a des troubles de la personnalité type paranoïaque alimentant un caractère procédurier. Il existe pas de dangerosité pour lui-même ou autrui. Sa responsabilité pénale peut-être jugée comme partielle.(CF Pièces n°23)

La seconde réquisition n'apporte aucun élément. Aucun problème n'est décelé.((CF Pièces n°24)

L'officier de police judiciaire



# COMPTE RENDU D'ENQUETE APRES IDENTIFICATION

DES L'ORIGINE DE L'ENQUETE

Code INSEE du service : 031/555/240

Suite à :  CRI  CRE  PV Spc

INFRACTION

1) - **OUTRAGE A MAGISTRAT**

Entre le 19/03/2011 et le 14/09/2011

Nature du lieu : DOMICILE

- Nombre d'auteurs : total 1  
- identifié : 1 homme  
- interpellé : 1 homme

- Objets : volés décrits sur P.V. CRI : non découverts décrits sur P.V. CRI : non

- Préjudice déclaré : Butin : AUCUN Dégâts : AUCUN  
- Préjudice corporel : non Scellés : oui

- Mode opératoire : A MIS SUR LE NET UN PHOTOMONTAGE OUTRAGEANT.

VICTIME  
Cote PV

Monsieur VALET Michel  
, de nationalité FRANCAISE, PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE TOULOUSE  
demeurant 02, ALLEES JULES GUESDE 31000 TOULOUSE (Précisions: TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE)  
téléphone domicile : 05.61.33.70.70  
Prise de sang : non  
Concernée par infractions n° : UNE

MIS EN CAUSE  
Cote PV

LABORIE André  
fils de Roger LABORIE,  
né le 20/05/1956 (majeur) à TOULOUSE (HAUTE GARONNE), de nationalité FRANCAISE  
demeurant 2, RUE DE LA FORGE 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE  
Prise de sang : non Garde à vue : moins de 24 heures  
Auteur, déféré.  
Concerné par infractions n° : UNE

AUTRE  
AFFAIRE

ELUCIDEE ET IDENTIFIEE  
néant

AVOUEE NON IDENTIFIEE  
néant

Transmis à :  
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE  
TOULOUSE

Date : 15/09/2011  
Nom : J. MARIET  
COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE POLICE

Procédure n° 2011/000566

Comprenant :

Rapports : 01 Procès-verbaux :  
Certificats Médicaux : 01 Scellés : 01  
Photographies :

MIS EN CAUSE Monsieur LABORIE André,  
fils de Roger LABORIE,  
né le 20/05/1956 (majeur) à TOULOUSE (HAUTE GARONNE), de nationalité FRANCAISE  
Demeurant 2, RUE DE LA FORGE 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE  
Concerné(e) par infractions n° : UNE

PROCEDURE N° 2011/000566 du SRPJ TOULOUSE - TOULOUSE.

Transmise à MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE - TOULOUSE,  
le 15/09/2011.

INFRACTIONS 1 - OUTRAGE A MAGISTRAT  
Entre le 19/03/2011 et le 14/09/2011

Le procureur de la République  
du tribunal de Grande Instance  
de

Le procureur général  
près la Cour d'appel  
de

a l'honneur d'informer

Le Directeur du Service Régional de Police Judiciaire de TOULOUSE

que dans la procédure judiciaire concernant la personne et la ou les infractions  
mentionnées ci-dessus et qui ont fait l'objet d'une inscription dans le STIC, est  
intervenue :

- 1  une décision définitive de relaxe ou d'acquittement.
- 2  une décision définitive de non-lieu motivée par l'insuffisance de charges à  
l'encontre de la personne mise en cause, en date du (1) .....
- 3  une décision de classement sans suite motivée par l'absence de charges à l'encontre  
de la personne mis en cause, en date du (1) .....
- 4  une décision de classement sans suite ou de non-lieu motivée par l'amnistie.
- 5  Le procureur de la République prescrit l'effacement des informations directement ou  
indirectement nominatives concernant cette personne. (2)

(1) Inutile de préciser la date si l'effacement est prescrit.

(2) Peut être coché dans les cas 2 ou 3

Autres observations :

Cachet de la juridiction et signature de l'autorité :

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DE L'OUTRE MER  
DES COLLECTIVITES LOCALES  
ET DE L'IMMIGRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE

Toulouse le 15 Septembre 2011

SERVICE REGIONAL  
DE POLICE JUDICIAIRE  
TOULOUSE

BRIF

Affaire : N°2011/566  
Agora N°2011/ 1021

LE CAPITAINE DE POLICE  
Jean DOS SANTOS  
SRPJ TOULOUSE/BRIF

à

Monsieur le Directeur du Service Régional  
de Police Judiciaire de Toulouse

S/C du Commissaire Divisionnaire  
Directrice Adjointe

**OBJET** : OUTRAGE A MAGISTRAT  
(Affaire LABORIE André)

**REFERENCE** : Réquisition du Parquet de Toulouse du 07/09/2011

**PIECES JOINTES** : Procès Verbaux , UN Scellé

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'enquête effectuée, en exécution de la réquisition citée en référence et dans le cadre de l'enquête du flagrant délit.

## LES FAITS

M. le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance Toulouse a été destinataire de documents extraits d'un site Internet accessible à tous dont l'adresse est la suivante <http://www.lamafiajudiciaire.org> et dont la teneur était outrageante pour le Parquet de Toulouse, et plus particulièrement pour le principal Magistrat du Tribunal qui était représenté en uniforme d'un officier de la WAFFEN SS.

## L' ENQUETE

Après avoir constaté la permanence de la photographie en couleur sur le site Internet à l'adresse suivante [www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restructure %20site/Repr %20sossailles%20VALET/Extermination/Sosie%20ou%20realite.htm](http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restructure%20site/Repr%20sossailles%20VALET/Extermination/Sosie%20ou%20realite.htm)-, il était procédé à un examen plus approfondi de cette image.

Il apparaissait que cette photographie est, manifestement, un photomontage du visage de M. Michel VALET Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Toulouse, se substituait à celui d'un personnage en tenue d'officier arborant un képi à croix gammée.

Au vu de ces constatations, avons décidé de nous transporter à l'adresse du 5 rue de Marie Curie à Eauze (32800) adresse où était censé demeurer M. LABORIE

Lors de la perquisition effectuée à cette adresse, le mis en cause nous a remis une unité centrale d'un système informatique qui devait selon lui contenir en son disque dur les informations nécessaires à notre enquête.

Au cours de sa garde à vue, M LABORIE tout en reconnaissant les faits qu'il n'avait pas, pour volonté, d'outrager M. Michel VALET mais voulait attirer l'attention sur le manque d'intérêt que portait la justice toulousaine à ses diverses plaintes relatives à la saisie de son bien immobilier.

M LABORIE voulait par ce montage, évoquer une situation de dictature du moins tel était son souhait.

M LABORIE précisait également au cours de son audition que cette image avait été créée et mise en ligne au même moment. Depuis il n'y avait prêté aucune attention et l'avait oublié. M.LABORIE s'est proposé de la retirer le plus rapidement possible. Il a également précisé dans ses déclarations le mode opératoire de la création de l'image, ce qui était confirmé par l'examen technique du disque dur, effectué par un expert spécialisé en criminalité informatique.

Conformément aux instructions du Magistrat Mandant au cours de sa garde à vue, M. LABORIE a fait l'objet d'un examen médical par un expert psychiatre dont le rapport est annexé en procédure. Dans ses conclusions l'expert stipulait que l'intéressé ne présentait pas de diagnostic psychiatrique et était accessible à une sanction. Il précisait cependant que son discernement est un peu altéré par un fonctionnement rigide et par la conviction d'être dans son droit.

### CONCLUSION

M.LABORIE a reconnu l'intégralité des faits reprochés, soit la réalisation du photomontage et sa diffusion par la mise en ligne sur un site accessible à tous. Il a justifié ses actes par le fait que la justice toulousaine n'a jamais considéré ses actions en justice comme recevables. A l'issue de sa garde à vue et sur les instructions du Magistrat Mandant M LABORIE est déféré ce jour.

Le Capitaine de Police  
Jean DOS SANTOS

Le Commissaire de Police  
Chef de la DEF  
J. SANTAGA

ETAT CIVIL  
LABORIE André  
né le 25/05/1956 à Toulouse (Haute Garonne)  
de Roger et de mère inconnue  
Nationalité Française  
demeurant

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

S.R.P.J.

P.V. : 2011/000566/A

## PROCES VERBAL

L'an deux mille onze,  
le sept septembre à quatorze heures quarante cinq

Nous, **Paul BONNAMOUR**  
COMMANDANT DE POLICE  
en fonction au SRPJ de Toulouse

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse (31)

**AFFAIRE :**

--- Etant au service,----

--- Constatons que Monsieur José MARIET, Commissaire  
Divisionnaire, Directeur du S.R.P.J. de TOULOUSE, nous charge  
de l'exécution de la réquisition écrite de Monsieur Michel  
VALET, Procureur de la République près le Tribunal de Grande  
Instance de Toulouse (31) en date de ce jour.----

--- Dans le soit-transmis N°11/250/000080 le magistrat donne  
pour instruction de procéder à une enquête pour des faits  
d'outrage à magistrats.----

**OBJET :**

--- Un site informatique dénommé "lamafiajudiciaire.org" publie  
via internet de nombreux documents outrageant à l'égard de  
plusieurs magistrats toulousains. Ce site est accessible par  
tous et actif à ce jour.----

Saisine

--- Précisons qu'une page de ce site est constitué d'un  
photomontage représentant Monsieur le Procureur de la  
République de Toulouse, Michel VALET, en uniforme Nazi.----

--- Dès lors, diligenteons une procédure en flagrant délit,  
dont le présent constitue le premier Procès-Verbal.----

Le Commandant de Police



--- Mentionnons que les différents Procès-Verbaux constitués  
dans le cadre de la présente enquête seront placés à la suite du  
présent dans l'ordre chronologique de rédaction.----

Mention

Le Commandant de Police



## PROCES VERBAL

L'an deux mille onze,  
le sept septembre à seize heures quinze

Nous, **Paul BONNAMOUR**  
COMMANDANT DE POLICE  
en fonction au SRPJ de Toulouse

**AFFAIRE :**

Contre/ X  
Outrage à magistrats

**OBJET :**

Exploitation des documents joints au  
ST N°11/205/000080

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse (31)  
--- Poursuivons l'enquête en cours en flagrant délit, ---  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Mentionnons procéder à une exploitation des documents joints  
au Soit-Transmis N°11/250/000080 de Monsieur le Procureur de  
la République de Toulouse en date du 7/09/11 ; ---  
--- Constatons que sont joints douze feuillets au soit-transmis  
précité ; ---  
- dix feuillets correspondent à une impression papier  
en date du 6/09/2011 d'extraits du site informatique :  
"lamafiajudiciaire.org". ---  
- Dans ces documents, remarquons sous le bandeau "La Mafia  
Judiciaire Toulousaine" dans le cadre d'un article intitulé  
"Notre République est en danger, notre justice est en danger"  
une photographie légendée "Sosie ou réalité". Le cliché  
représente Monsieur Michel VALET, Procureur de la République de  
Toulouse en uniforme de l'armée allemande porteur d'un brassard  
rouge avec sur fond blanc une croix gammée. Le personnage est  
attablé dans une taverne, devant une chope de bière et face à un  
second personnage portant un uniforme présentant à l'encolure  
les insignes "SS". ---  
- Les premiers éléments d'analyse laissent entrevoir que ce  
cliché est un photomontage réalisé à partir d'une image extraite  
du film "Inglorious Basterds" de Quentin Tarentino, ou tout du  
moins s'en inspirant fortement. ---  
- Les autres documents présentent Monsieur André LABORIE comme  
une victime "des agissements prémédités des autorités  
toulousaines". ---  
--- Les deux derniers feuillets correspondent à une copie du  
procès-Verbal de synthèse de la procédure N°2492/2009 de la  
B.T.A. de gendarmerie de Saint Orens de Gameville (31). ---  
- Ce document relate l'enquête diligentée par la gendarmerie  
nationale suite à des faits d'outrages à magistrats diffusés via  
le site internet "lamafiajudiciaire.org". L'auteur des faits,  
Monsieur **André LABORIE**, ayant été interpellé le 1/03/2010 au  
rue Pierre et Marie Curie (31). ---  
--- Précisons qu'il utilisait à l'époque la ligne téléphonique  
associée au N°06 14 29 21 74. ---

Le Commandant de Police



S.R.P.J.

P.V. : 2011/000566/ 4

## PROCES VERBAL

L'an deux mille onze,  
le neuf septembre à quinze heures vingt cinq

Nous, **Paul BONNAMOUR**  
COMMANDANT DE POLICE  
en fonction au SRPJ de Toulouse

**AFFAIRE :**

Contre/ X  
Outrage à magistrats

**OBJET :**

Mention de recherches  
relatives au nommé  
André LABORIE

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse (31)  
--- Poursuivons l'enquête en cours en flagrant délit, ---  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Mentionnons avoir effectué des recherches relatives au nommé  
André LABORIE, demeurant 2 eu de la Forge à Saint Orens de  
Gameville (31), lequel a enregistré le nom de domaine  
"lamafiajudiciaire.org" en date du 7/01/2008. ---  
--- Précisons que l'intéressé est connu du Système des  
Infractions Constatées (STIC) pour avoir été cité dans les pro-  
cédures suivantes comme : ---  
- Auteur de dénonciation mensongère à autorité judiciaire ou  
administrative entraînant des recherches inutiles le 3/05/96 à  
Toulouse (31). ---  
- Auteur de Banqueroute et d'organisation d'insolvabilité le  
28/11/96 à Toulouse (31). ---  
- Auteur de travail clandestin le 17/08/98 à Bages (66). ---  
- Auteur de travail clandestin le 31/07/98 à St Orens de  
Gameville (31). ---  
- Auteur d'appels téléphoniques malveillants le 18/05/2004 à  
Tournefeuille (31). ---

Le Commandant de Police



Recherches au F.P.R.

--- De même suite, ---  
--- Précisons que l'intéressé formellement identifié sous  
l'identité de : ---  
- LABORIE André, né le 20/05/1956 à Toulouse (31) de Roger et de  
mère ignorée, ne fait l'objet ni de fiche de recherche, ni de  
pièce de justice. ---

Le Commandant de Police



DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

S.R.P.J.

P.V. : 2011/000566/5

## PROCES VERBAL

L'an deux mille onze,  
le dix septembre à dix sept heures quarante cinq

Nous, **Paul BONNAMOUR**  
COMMANDANT DE POLICE  
en fonction au SRPJ de Toulouse

**AFFAIRE :**

Contre/ X  
Outrage à magistrats

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse (31)  
--- Poursuivons l'enquête en cours en flagrant délit;----  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Mentionnons avoir effectué des recherches discrètes aux  
alentours de l'adresse communiquée par monsieur André LABORIE, à  
savoir le 2 rue de la Forge à Saint Orens de Gameville (31).----  
--- Précisons que ces investigations ne nous permettent pas  
d'orienter favorablement l'enquête.----

Le Commandant de Police

**OBJET :**

Recherches relatives  
au nommé André LABORIE



DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

S.R.P.J.

P.V. : 2011/000566/6

## PROCES VERBAL

L'an deux mille onze,  
le onze septembre à douze heures quinze

Nous, **Paul BONNAMOUR**  
COMMANDANT DE POLICE  
en fonction au SRPJ de Toulouse

**AFFAIRE :**

Contre/ X  
Outrage à magistrats

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse (31)  
--- Poursuivons l'enquête en cours en flagrant délit;---  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Mentionnons avoir effectué des recherches discrètes aux  
abords du 2 rue de la Forge à Saint Orens de Gameville (31)  
dans le but de détecter la présence de Monsieur André LABORIE  
ou de découvrir des indices nous permettant d'orienter favora-  
blement l'enquête.---  
--- Précisons que ces investigations s'avèrent vaines.-----  
Le Commandant de Police

**OBJET :**

Mention de recherches  
relative au nommé :  
André LABORIE



MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE  
DE LA POLICE JUDICIAIRE

service régional de police  
judiciaire de TOULOUSE  
(Haute-Garonne).

PV N° 566 /11/ 7

**AFFAIRE :**

C/X...

**Outrage à magistrats**

**OBJET :**

Mention

# PROCÈS-VERBAL

l'an deux mille onze  
le douze septembre  
à dix heures

**NOUS :** Paul BONNAMOUR  
Commandant de Police  
en fonction au S.R.P.J. de Toulouse (31)

--- Officier de Police Judiciaire en résidence à TOULOUSE, ---

--- Poursuivant l'enquête de flagrance, ---

--- Vu les articles 53 et suivants du code de procédure pénale, ---

--- Mentionnons que des recherches effectuées, il apparaît que le photomontage représentant Monsieur Michel VALET, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Toulouse (31) en uniforme allemand et porteur d'un brassard représentant une croix gammée est toujours accessible sur le réseau internet à l'adresse suivante : ---

-<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/Repr%E9sailles%20VALET/Extermination/Sosie%20ou%20realite.htm>

Le Commandant de Police



DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

S.R.P.J.

P.V. : 2011/000566/

## PROCES VERBAL

L'an deux mille onze,  
le douze septembre à quinze heures quinze

Nous, **Paul BONNAMOUR**  
COMMANDANT DE POLICE  
en fonction au SRPJ de Toulouse

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse (31)  
--- Poursuivons l'enquête en cours en flagrant délit,---  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Mentionnons avoir pris attache téléphonique avec Monsieur  
Michel VALET, Procureur de la République près le tribunal de  
Grande Instance de Toulouse pour solliciter une géolocalisation  
de la ligne de téléphonie GSM utilisée par le nommé André  
LABORIE.-----  
--- Le magistrat nous autorise à mettre en place la géolocali-  
sation demandée ainsi que tout autre réquisition dans le cadre  
de la présente procédure.----

Le Commandant de Police

**AFFAIRE :**

Contre/ X  
Outrage à magistrats

**OBJET :**

Avis à magistrat



MINISTERE DE  
L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE

Service Régional de Police  
Judiciaire de Toulouse

PV N°  
2011/566/9

**AFFAIRE**

C/X

**OBJET**

Constatations sur le photomontage

# PROCES-VERBAL

L'an deux mille onze  
Le treize septembre à seize heures trente

NOUS : **Lionel LARRIVIERE**  
Capitaine de Police  
en fonction au SRPJ de TOULOUSE

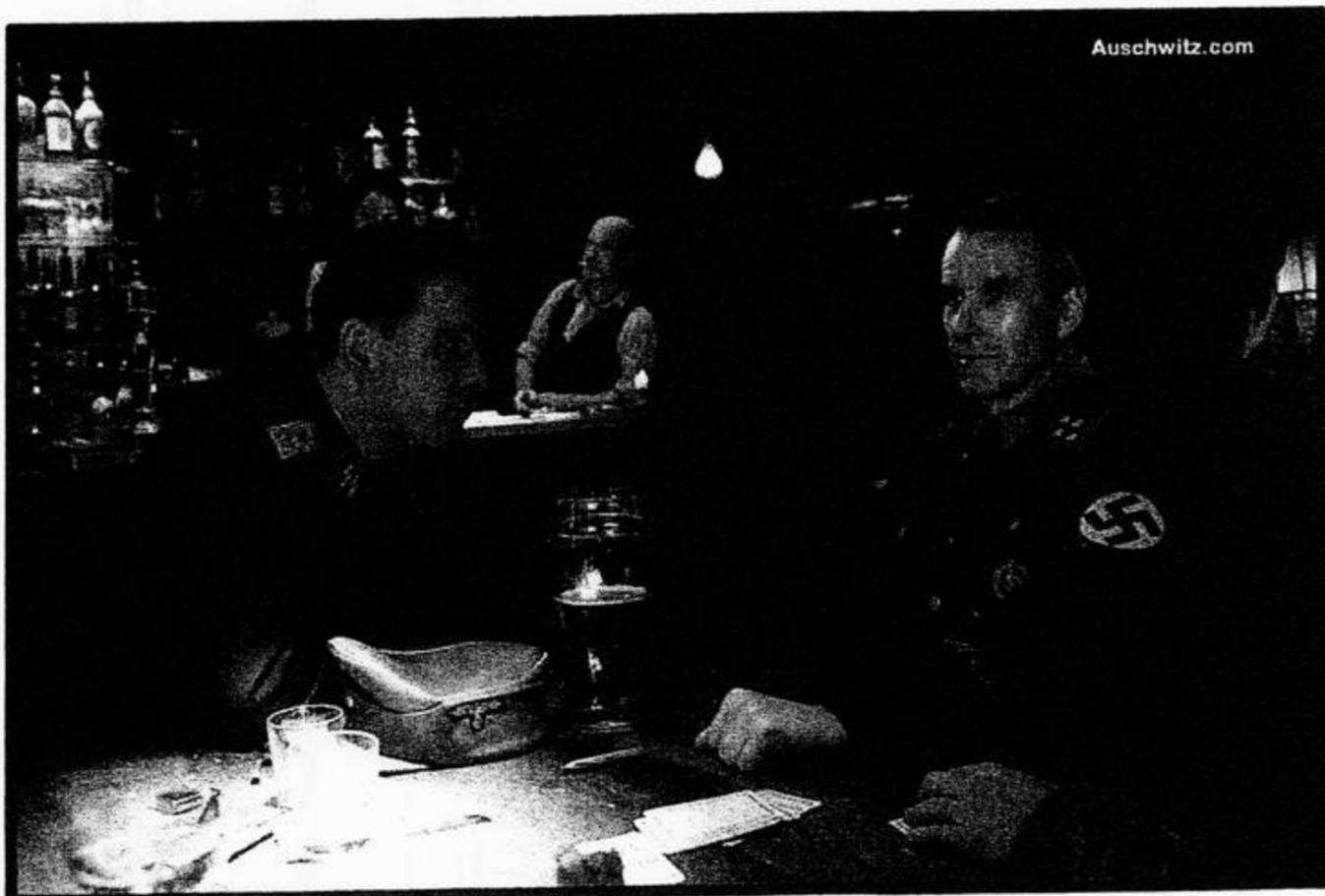
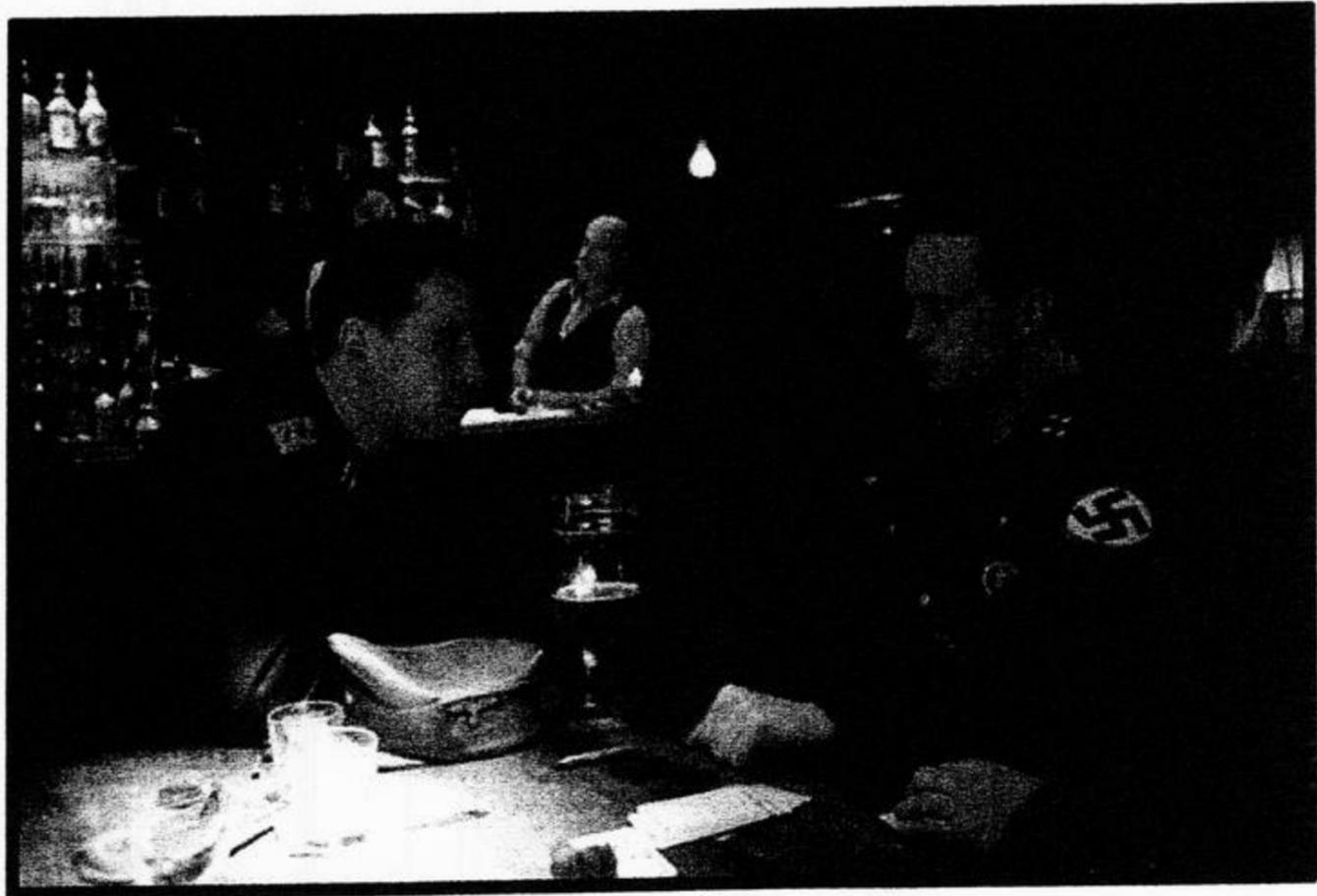
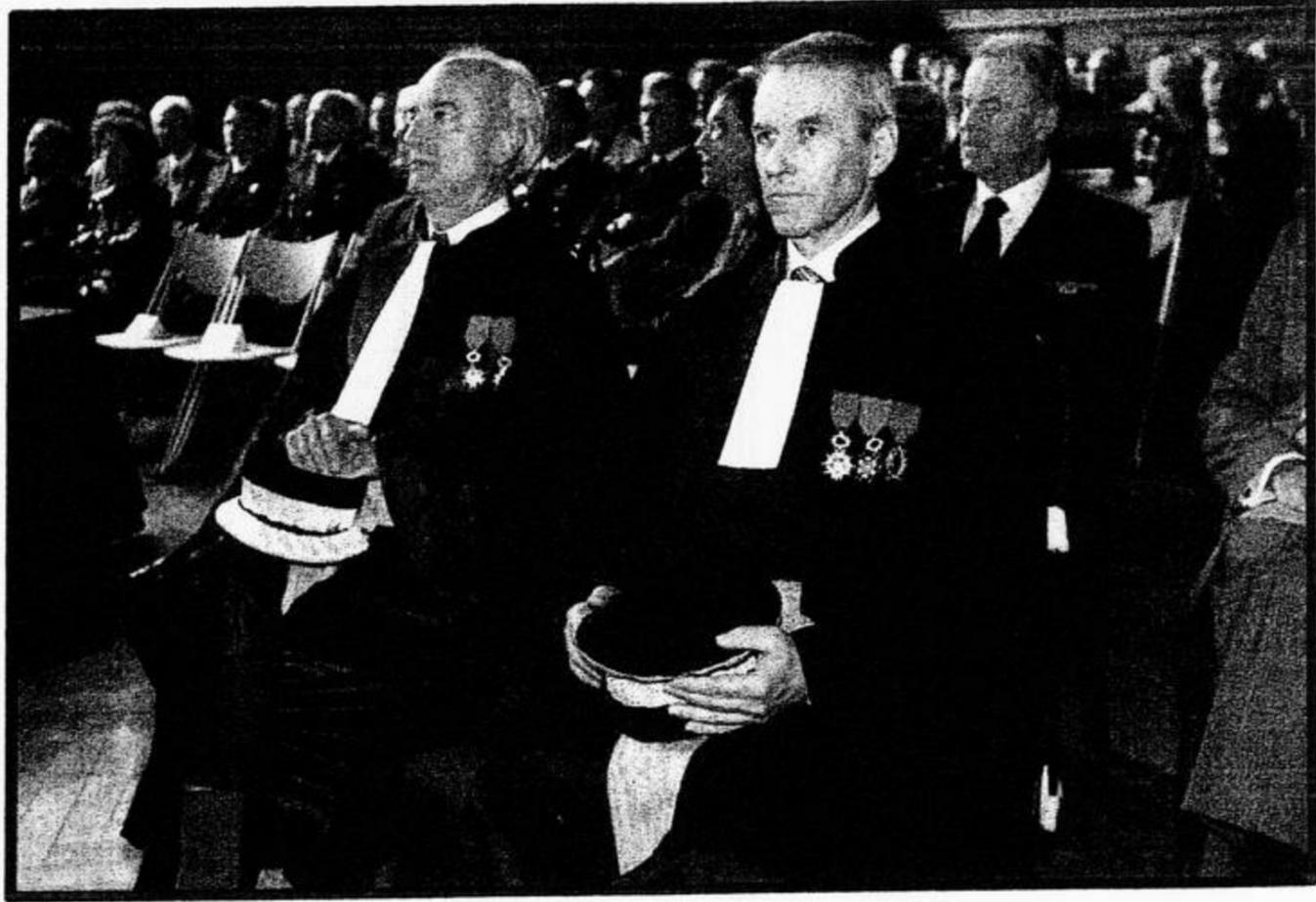
Officier de Police Judiciaire, en résidence à TOULOUSE (31),  
--- Poursuivant l'enquête en flagrant délit, ---  
--- Vu les articles 53 et suivants du code de procédure pénale, ---  
--- Etant au service, ---  
--- Procédons à des constatations et recherches sur la page du site Internet, objet  
du délit, figurant à l'adresse url suivante :  
[www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restructure%20site/Repr%E9sailles  
%20VALET/Extermination/Sosie%20ou%20realite.htm](http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restructure%20site/Repr%E9sailles%20VALET/Extermination/Sosie%20ou%20realite.htm) ---  
--- Constatons ainsi que la photo en couleur, titrée « SOSIE OU REALITE ? »,  
présente sur cette page Internet, est manifestement un photomontage comportant  
le visage de monsieur Michel VALET, Procureur de la République près le  
Tribunal de Grande Instance de Toulouse. ---  
--- Constatons que la photo en question présente deux personnages en uniformes  
de militaires allemands de la seconde guerre mondiale au premier plan, assis à la  
table de ce qui ressemble à une taverne. ---  
--- Notons la présence en arrière plan d'un troisième personnage, accoudé derrière  
le comptoir d'un bar. ---  
--- Notons également la présence derrière le personnage supportant les traits de  
monsieur VALET, d'un quatrième individu, assis, lui tournant le dos. ---  
--- Constatons que le personnage avec les traits de monsieur VALET, présente un  
uniforme noir et une chemise brune avec cravate, qu'une simple recherche sur  
Internet permet d'attribuer à celui d'un officier de la Waffen SS, avec la svastika  
en guise de brassard sur la manche gauche. ---  
--- De même, toujours à l'aide d'informations glanées sur Internet, mentionnons  
que, si la photo ne laisse pas apparaître le col droit de cet uniforme de la Waffen  
SS, il convient de préciser que ce côté du col laisse normalement apparaître les  
lettres « SS » et sur son col gauche, le grade. ---  
--- En l'occurrence, le grade de cet officier de la Waffen SS est apparent, et  
correspond à celui d'un Sturmbannführer, soit l'équivalent d'un Commandant. ---  
--- De même, ---  
--- La photo de cette scène est assez connue, puisque provenant du film  
« Inglorious Basterds » réalisé en 2009 par l'américain Quentin Tarentino. ---



--- Effectuons une recherche sur Internet avec les mots clés « inglorious bastards tavern » et découvrons la présence d'une des deux photos originales, ayant manifestement permis de concevoir le photomontage final, objet du délit. ---  
--- En l'espèce, il s'agit d'une photo issue du film sus nommé. ---  
--- Notons que cette photo est assez répandue sur Internet, et peut être vue sur de nombreux sites. ---  
--- Effectuons une sauvegarde de cette photo dans le but de l'imprimer et la joindre à la procédure. ---  
--- De même, ---  
--- Effectuons une recherche sur Internet avec les mots clés « Michel Valet » et découvrons la présence de la seconde photo originale ayant manifestement servie à confectionner le photomontage final, en l'espèce une photo de monsieur le Procureur lors de son installation à cette fonction, en 2008, issue d'un article du site Internet du quotidien LA DEPECHE. ---  
--- Effectuons une sauvegarde de cette photo dans le but de l'imprimer et la joindre à la procédure. ---  
--- De même, ---  
--- Procédons à l'impression du photomontage. ---  
--- Annexons au présent les trois photographies sus mentionnées. ---  
--- Dont procès-verbal. ---

Le Capitaine de Police





LE MAIRAGE 24-20/06/19  
Service Regional de Police Judiciaire  
TOULOUSE  
55  
POLICE NATIONALE

*V. de Camp...*

# PROCES VERBAL

L'an deux mille onze,  
le treize septembre à dix huit heures cinquante cinq

Nous, **Paul BONNAMOUR**  
COMMANDANT DE POLICE  
en fonction au SRPJ de Toulouse

**AFFAIRE :**

Contre/ X  
Outrage à magistrats

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse (31)  
--- Poursuivons l'enquête en cours en flagrant délit;---  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Mentionnons avoir effectué des recherches téléphoniques  
auprès de la Brigade de gendarmerie (3).---  
--- Après avoir exposé notre qualité et l'objet de notre appel,  
le responsable de la Brigade, le major BERTOLINO porte à notre  
connaissance que le nommé André LABORIE réside toujours dans  
la commune, au rue et Curie.---

Le Commandant de Police

**OBJET :**

Recherches auprès de  
la gendarmerie nationale  
d' (3)



# PROCES VERBAL

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

SRPJ TOULOUSE

P.V. : 2011/000566/M

L'an deux mille onze,  
le quatorze septembre à cinq heures quarante

Nous, **Laurent BETHENCOURT**  
BRIGADIER-MAJOR  
en fonction SRPJ TOULOUSE

Officier de Police Judiciaire en résidence TOULOUSE

**AFFAIRE :**

Contre/...X

Outrage à magistrat

**OBJET :**

Transport sur la  
Commune d' 3 et  
Interpellation de  
Monsieur LABORIE André

---Nous trouvant au service,---  
---Poursuivant l'enquête de flagrance,---  
---Vu les articles 53 et suivants du code de procédure pénale,--  
---Assisté des capitaines de police Jean DOS SANTOS et Lionel LARRIVIERE, tous deux de notre service,---  
---A l'heure et date indiquées en-tête du présent,--  
---Transportons au rue Pierre et CURIE à 3 ,  
domicile présumé de monsieur LABORIE André,---  
---Où étant à sept heures trente,---  
---Constatons qu'il s'agit d'une voie qui dessert plusieurs pavillons privatifs,---  
---A la hauteur du numéro , constatons la présence d'une dame en robe de chambre devant sa maison,---  
---Interpellée quant à son identité et après avoir décliné nos qualités et le but de notre présence,---  
---Notre interlocutrice nous déclare se nommer veuve née le 24. à et être la propriétaire du numéro de la rue sus mentionnée, elle ajoute également être l'amie de monsieur LABORIE André qui est actuellement hébergé chez elle,---  
---Après nous avoir invité à pénétrer dans sa résidence et avoir prévenu de notre présence monsieur LABORIE qui est encore couché, nous sommes mis en présence, de ce dernier,---  
---Après lui avoir décliné nos qualités et exposé le but de notre présence,---  
---L'interpellons quant à son identité,---  
---Il nous présente une carte d'identité au nom de monsieur LABORIE André né le 24.05.1956 et supportant sa photographie,---  
---Sans désespérer, procédons à l'interpellation de monsieur LABORIE André ce jour à sept heures quarante,---  
---Lui indiquons verbalement qu'il est d'ores et déjà placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête dont l'objet est indiqué en marge,---  
---Lui indiquons également que les droits afférents à cette mesure lui seront notifiés par procès-verbal séparé.---  
---Dont procès-verbal que signe avec nous et nos assistants monsieur LABORIE André.---

Mr LABORIE André

Les Asssitants

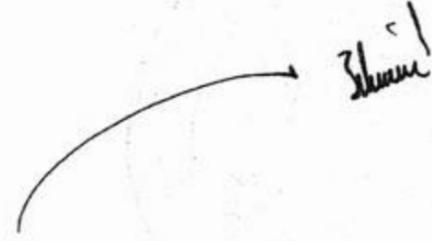
L'O.P.J



--- Lecture faite par lui-même, le nommé LABORIE André, -----  
persiste et signe avec nous le présent, le quatorze septembre -  
deux mille onze, à huit heures . -----

L'intéressé

L'O.P.J.



# PROCES VERBAL

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

S.R.P.J.

P.V. : 2011/000566/ A3

L'an deux mille onze,  
le quatorze septembre à huit heures

Nous, **Paul BONNAMOUR**  
COMMANDANT DE POLICE  
en fonction au SRPJ de Toulouse

**AFFAIRE :**

Contre/ X  
Outrage à magistrats

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse (31)  
--- Poursuivons l'enquête en cours en flagrant délit;---  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Mentionnons avoir pris attache téléphonique avec Monsieur  
Olivier KERN, Substitut de Monsieur le Procureur de la Républi-  
que près le Tribunal de Grande Instance de Toulouse (31), de  
permanence, pour l'aviser de la mesure de garde à vue prise à  
l'encontre du nommé André LABORIE, né le 20/05/56 à Toulouse  
(31).-----

Le Commandant de Police

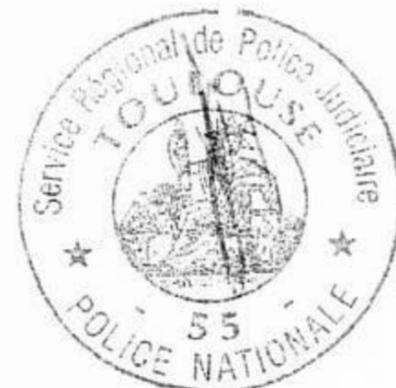
**OBJET :**

Avis à magistrat de la  
mesure de garde à Vue  
prise à l'encontre du  
nommé André LABORIE

--- De même suite,---  
--- Mentionnons avoir également avisé Madame CABOT-CHAUMETON,  
Procureure de la République près le Tribunal de Grande Instance  
d' (32) de l'interpellation sur la commune d' (32) et  
du placement en garde à vue du nommé André LABORIE.-----

Avis à Magistrat

Le Commandant de Police



# PROCES VERBAL

SRPJ TOULOUSE

P.V. : 2011/000566/A4

L'an deux mille onze,  
le quatorze septembre à huit heures cinq

Nous, **Jean DOS SANTOS**  
CAPITAINE  
en fonction Toulouse

**AFFAIRE :**

Contre/X

Outrage

**OBJET :**

Perquisition

Officier de Police Judiciaire en résidence Toulouse  
-----Poursuivant l'enquête de flagrant délit,-----  
-----Assisté du Capitaine de Police Lionel LARIVIERE et  
du Major Laurent BETHENCOURT, étant à Eauze (32) au  
et , au domicile de veuve  
Michelle, née le à (3) qui heberge Mr LABORIE  
-----Procédons a perquisition du pavillon comprenant: un rez de  
chaussée, composé d'une chambre une cuisine et un salon, et un  
demi étage comprenant deux chambres un bureau et une salle de  
bain. Mr LABORIE étant informé de l'objet de notre enquête nous  
conduit au sous sol et nous désigne, parmi de nombreuses  
malettes type"attache case", et de nombreux cartons contenant  
des dossiers, une unité centrale informatique non connectée,  
nous précisant que c'est dans cet appareil que sont enregistrées  
les images recherchées.-----  
----- Procédons à une vérification sommaire, du contenu du  
disque dur de cette unité centrale, constatons la présence  
effective, pour partie, des images recherchées,-----  
----- Une analyse approfondie sera effectuée ultérieurement, à  
ces fins:-----  
-----**SAISSISSONS ET PLACONS SOUS SCELLE PROVISOIRE NUMERO UN:**  
Un disque dur de marque Western Digital 320Gb N° série  
WMAV21347983.-----  
-----Informons M. LABORIE et Mme que la poursuite de la  
mesure de la garde à vue prise à l'encontre de Mr LABORIE se  
poursuivra au siège de notre service, vers où seront orientées  
les personnes sollicités (medecin, avocat) conformément aux  
demandes de M. LABORIE.-----  
-----Notre opération se termine à huit heures trente.  
-----Après lecture faite par M. LABORIE persiste et signe le  
présent avec nous et nous assistants.

Mr LABORIE

L'Officier de Police Judiciaire



S.R.P.J.

P.V. : 2011/000566/45

## PROCES VERBAL

L'an deux mille onze,  
le quatorze septembre à dix heures quarante

Nous, **Paul BONNAMOUR**  
COMMANDANT DE POLICE  
en fonction au SRPJ de Toulouse

**AFFAIRE :**

Contre/ X  
Outrage à magistrats

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse (31)  
--- Poursuivons l'enquête en cours en flagrant délit;---  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Mentionnons que conformément à la demande du nommé André  
LABORIE, placé en garde à vue dans le cadre de la présente  
procédure, avons pris attache téléphonique avec le service du  
coordinateur de l'Ordre des Avocats du Barreau de Toulouse (31)  
afin qu'un avocat se déplace au siège de notre service pour  
s'entretenir et assister l'intéressé .----

Le Commandant de Police

**OBJET :**

Avis à avocat



DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

SRPJ TOULOUSE

P.V. : 2011/000566/16

## PROCES VERBAL

L'an deux mille onze,  
le quatorze septembre à onze heures

Nous, **Laurent BETHENCOURT**  
BRIGADIER-MAJOR  
en fonction SRPJ TOULOUSE

Officier de Police Judiciaire en résidence TOULOUSE

**AFFAIRE :**

Contre/...X

Outrage à magistrat

**OBJET :**

Réquisition judiciaire

---Etant au service,---

---Poursuivant l'enquête de flagrance,---

---Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,--  
---Vu la demande formulée par monsieur LABORIE André lors de la notification des droits afférents à la mesure de garde à vue prise à son encontre ce jour à 07 heures 40, d'être examiné par un médecin,---

---Prions et au besoin requérons:---

---Le Docteur Philippe LEVY médecin de permanence en résidence à TOULOUSE,---

---Aux fins de bien vouloir procéder à un examen médical sur la personne sus-mentionnée, et nous dire par écrit si son état de santé est compatible avec la mesure de garde dont il fait l'objet.---

---Dont procès-verbal, ampliation étant remise pour sa garantie à monsieur LEVY Philippe médecin de permanence.

L'O.P.J

# PROCES VERBAL

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

S.R.P.J.

P.V. : 2011/000566/AT

L'an deux mille onze,  
le quatorze septembre à onze heures quinze

Nous, **Paul BONNAMOUR**  
COMMANDANT DE POLICE  
en fonction au SRPJ de Toulouse

**AFFAIRE :**

Contre/ X  
Outrage à magistrats

**OBJET :**

Avis à magistrat

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse (31)  
--- Poursuivons l'enquête en cours en flagrant délit;---  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Mentionnons avoir pris attache téléphonique avec Madame  
Dominique COQUIZART, Vice-Procureur de la République près le  
tribunal de Grande Instance de Toulouse (31) pour l'aviser  
des premiers éléments de notre enquête.---  
--- Ce magistrat nous prescrit alors de requérir le docteur  
Roger FRANC, expert en psychiatrie afin qu'il examine le nommé  
André LABORIE et fournisse à l'issue de l'examen, un rapport  
détaillé de sa mission.----

Le Commandant de Police



# PROCES VERBAL

L'an deux mille onze,  
le quatorze septembre à quinze heures

Nous, **Laurent BETHENCOURT**  
BRIGADIER-MAJOR  
en fonction SRPJ TOULOUSE

**AFFAIRE :**

Contre/...X

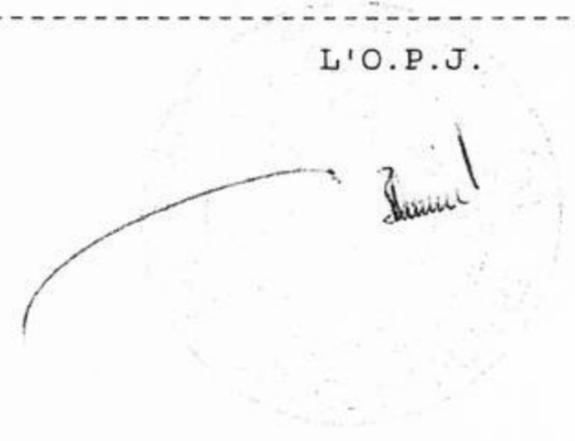
Outrage à magistrat

**OBJET :**

Entretien du gardé à vue  
avec l'avocat commis  
D'office.

Officier de Police Judiciaire en résidence TOULOUSE  
--- Poursuivant l'enquête en flagrant délit, -----  
--- Nous trouvant au service, -----  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Vu l'article 63-4 du Code de Procédure Pénale, -----  
--- Constatons que se présente Maître NGUYEN NGHIEM Christian, -  
demeurant 11 rue du Sénéchal à TOULOUSE, avocat du barreau de -  
TOULOUSE, avocat commis d'office pour le nommé : -----  
■ **LABORIE André** né le 20/05/1956 à TOULOUSE (HAUTE -----  
GARONNE), de nationalité FRANCAISE, demeurant 2, RUE DE LA ----  
FORGE 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE -----  
gardé à vue dans les locaux prévus à cet effet depuis le -----  
**quatorze septembre deux mille onze, à sept heures quarante. ---**  
--- Après vérification de sa carte d'identité professionnelle -  
en cours de validité, Maître NGUYEN NGHIEM Christian -----  
ayant bien voulu se soumettre aux mesures de sécurité -----  
nécessaires, l'informons que le nommé LABORIE André, -----  
est retenu pour les faits d'outrage à magistrat, présumés commis  
début du mois de septembre 2011 deux mille onze. -----  
--- Le mettons en présence de l'intéressé en vue d'un entretien  
confidentiel. -----  
--- Disons que cet entretien a débuté le -----  
**quatorze septembre deux mille onze, à douze heures trente, ----**  
et s'est terminé le -----  
**quatorze septembre deux mille onze, à douze heures quarante ---**  
**cing. -----**  
---Maître NGUYEN NGHIEM n'a émis aucune observation. -----  
--- Dont acte. -----

L'O.P.J.

A handwritten signature in black ink is written over a faint circular stamp. The signature appears to be 'L. Bethencourt'. The stamp is mostly illegible but seems to contain some official text or a date.

PROCES VERBAL

SRPJ TOULOUSE

P.V. : 2011/000566/19

L'an deux mille onze,  
le quatorze septembre à quinze heures trenteNous, **Jean DOS SANTOS**  
CAPITAINE  
en fonction Toulouse

Officier de Police Judiciaire en résidence Toulouse

**AFFAIRE :**

Contre/X

Outrage

-----Poursuivant l'enquête de flagrance,-----  
-----Faisons comparaître devant nous en position de gardé à vue,  
MR LABORIE André et en présence de Me Christian NGUYEN NGHIEM  
né le 10/05/1971 du barreau de Toulouse,-----

Qui nous déclare :

**OBJET :**Audition de M. LABORIE  
André■ **SUR SON IDENTITE** : -------- "Je me nomme **LABORIE ANDRE**." -----

--- "Je suis né le 25/05/1956 à TOULOUSE (HAUTE GARONNE)." -----

--- "Je suis fils de ROGER LABORIE et de mère inconnue." -----

--- "Je suis de nationalité FRANCAISE." -----

--- "Je suis -----

" -----

--- "Je suis SEPARE de Madame PAGES Suzette avec qui je me -----  
suis marié le 0 Août 1981 à " -------- "J'ai 1 enfant, âgé de 29 ans ans. Plus aucun n'est à ma --  
charge." -----

--- "J'exerce la profession de DEMANDEUR D EMPLOI." -----

--- "J'ai un niveau d'études secondaires." -----

--- "J'ai obtenu les diplômes suivants : BEP -----

ELECTROTECHNIQUE." -----

--- "De la classe 75/10 , j'ai effectué mon service national --  
au Train à Tours implanté à 37000 TOURS." -----

--- "J'ai été libéré le 30 Septembre 1976." -----

--- "Je ne suis ni décoré, ni pensionné et je n'ai obtenu -----  
aucune distinction à titre civil ou militaire." -------- "Je suis titulaire du permis de conduire de la catégorie --  
VL/PL/MOTO, délivré en 1976 par Ministère des Armées." -----

--- "Je ne possède aucune autorisation de détention d'arme." --

--- "Je suis connu des services de Police, de Gendarmerie ou --  
de la Justice." -----SUR SES RESSOURCES : A ce jour je n'ai que le RSA comme moyen  
de subsistance. Je suis titulaire d'un compte bancaire à la  
Banque Postale de Toulouse.-----

-SUR LES FAITS :

Question : Mr LABORIE vous êtes informés du motif de la présente  
enquête qui vise des faits d'outrage. Il a été diffusé sur un  
site dont vous êtes le concepteur une photographie représentant  
le procureur de la République de Toulouse en tenue de Waffenss  
en êtes vous l'auteur du photomontage et celui qui a mis sur ce  
site ce montage?Réponse ; Effectivement je suis l'auteur, de la superposition de  
ces deux images, pour faire valoir une autorité certaine, une  
dictature de M. VALET Michel Procureur de la République qui s'  
oppose à l'ouverture de procédures, suite à différentes plaintes  
dont la matérialité des faits poursuivis sont constitutifs de  
...../....

délits de crime organisé. C'est dans ces conditions là, et au vu d'un refus permanent à l'accès d'un juge que je me suis permis de me manifester de la sorte. Cette mise en ligne n'avait pas pour but de décréditer ou d'outrager, mais de faire valoir que Mr VALET Michel agissait comme à l'époque représentée par cette photo. -----

Question : Depuis quand cette photo a-t-elle été mise en ligne?

Réponse : Cette photo a été mise en ligne en mars 2011, sous le régime de la loi 1881 se rapportant à la liberté de la presse, et soumis à la prescription de trois mois.

Question : Cette page est elle toujours en ligne?

Réponse : C'est vous qui m'apprenez qu'elle est toujours accessible, depuis le mois de mars comme je n'avais aucun retour je ne savais qu'elle était toujours accessible .-----

---Je suis prêt à enlever du site cette image qui était là pour manifester un mécontentement que j'estime légitime. Je voulais relever les difficultés que je rencontre pour avoir accès à un juge pour me rétablir dans mes droits de propriété sur mon bien immobilier. J'ai apporté les éléments de preuves de notre légitime propriété sur ce bien, et ce malgré les actes de malveillance qui ont provoqué la déposssession du bien et notre expulsion, avec vol de nos meubles et objets.-----

---Question : Avez vous procédé à d'autres photomontages outrageant envers d'autres personnalités de la Justice Toulousaine ?

---Réponse : Non, et je précise que je ne reconnais pas un outrage dans cette action d'autant plus que j'avais mentionné au dessus de l'image "Réalité ou Sosie?" pour justement pour laisser l'interrogation à celui qui consulte le site.

--Question : Pouvez vous préciser comment vous avez fait le photomontage?

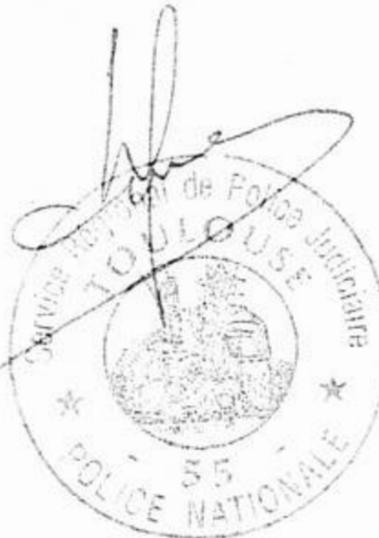
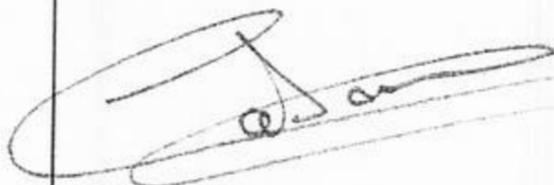
--Réponse : J'ai extrait deux photos qui étaient sur Internet l'une était Mr VALET lors de la rentrée solennelle de 2011 et l'autre je l'ai trouvé sans savoir d'où elle provenait. Je cherchais une image qui représenterait une dictature.

---Me NGUYEN NGHIEM Christian n'a pas d'observations à formuler

----Après lecture faite Mr LABORIE persiste et signe le présent avec nous à dix sept heures cinq

Mr LABORIE

L'Officier de Police Judiciaire



# PROCES VERBAL

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

S.R.P.J.

P.V. : 2011/000566/20

L'an deux mille onze,  
le quatorze septembre à quinze heures trente

Nous, **Paul BONNAMOUR**  
COMMANDANT DE POLICE  
en fonction au SRPJ de Toulouse

**AFFAIRE :**

Contre/ X  
Outrage à magistrats

**OBJET :**

Examen médical du nommé  
André LABORIE par un  
expert psychiatre  
Annexes

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse (31)  
--- Poursuivons l'enquête en cours en flagrant délit;---  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Mentionnons que le nommé André LABORIE, né le 20/05/56 à  
Toulouse a fait l'objet d'un examen médical effectué par le  
docteur Roger FRANC, expert en psychiatrie, ce jour de 14h35 à  
15h25.----  
--- A l'issue de cet examen, le praticien requis nous a remis un  
rapport d'expertise en neuf feuillets au terme duquel il est  
spécifié : ----  
- *Que M. LABORIE ne présente pas de diagnostic psychiatrique...  
est accessible à une sanction, qu'il n'y a pas d'abolition du  
discernement ou du contrôle, son discernement est un peu altéré  
par son fonctionnement rigide, par sa conviction d'être dans  
son droit. ----*  
--- Par ailleurs il est noté que son état psychologique est  
compatible avec la garde à vue.-----  
--- Annexons au présent : ----  
- Les neufs feuillets du rapport d'expertise rédigé par le  
docteur Roger FRANC.----  
- Copie de notre réquisition judiciaire.----

Le Commandant de Police



Docteur Roger FRANC  
Psychiatre des Hôpitaux - Expert National  
Expert près la Cour d'Appel de Toulouse  
C.H. MARCHANT CUMP - SAMU 31  
134, rte d'Espagne Place du Dr Baylac  
Cedex 31057 - TOULOUSE - 31059 Cedex  
Tél : 05 61 77 25 55 - Fax : 09 56 02 90 45  
e-mail : franc.r@chu-toulouse.fr

Toulouse, le 14/09/11

Je soussigné, Docteur Roger FRANC,  
Psychiatre, Expert auprès des Tribunaux, certifie  
avoir examiné ce jour, sur réquisition de  
M<sup>r</sup> Paul BONNAMOUR, OPS en résidence à Toulouse,  
et sur instruction de M<sup>me</sup> COQUIZART, Vice-Président  
Magistrat de Permanence au Parquet de Toulouse,  
dans les locaux de l'Hôtel de Police de Toulouse,  
pendant sa garde à vue

M<sup>r</sup> André LABDRIE  
né le 20/5/66 à Toulouse  
domicilié 2 rue de la Foix à ST ORENS (31)

M<sup>r</sup> AL. s'étant opposé à toute rencontre, en  
2003-04 et 2007, à des examens qui étaient  
demandés par le Juge des Tutelles de Toulouse:  
il avait estimé n'avoir pas à rencontrer un  
psychiatre -

## BIOGRAPHIE

(2)

M<sup>r</sup> L a grandi à Tubuse, quartier S<sup>t</sup> Cyprien, surtout élevé par son père, ses parents s'étant séparés vers ses sept ans...

Cette évocation d'ancien aussitôt à se lancer dans des discussions sur les examens antérieurs... qui attestent de sa bonne santé.

Il pense que ce nouvel examen a pour but de le faire discriminer...

- il a vu le D<sup>r</sup> Arbus il y a 6 mois, à la demande du fondamental et du faquet;
- l'autre c'était en 2006, à sa demande;

M<sup>r</sup> L a été élevé avec un frère d'un an et plus avec lequel il n'a plus de contact depuis 10 ans.

Son père avait resté seul et lui, à 18 ans, avait parti en foyer de jeunes Travailleurs.

Se retraité il a arrêté au BEPC, sans recouler, puis il est allé au lycée Technique Juyomen : il fait

accord et première électrotechnique puis il (3)  
arrête (parce que jeune on peut être ça)

Il travaille chez un certain electricien puis il  
fait le service militaire en 10/75 à Tours, 12 mois

Il revient à Tours et travaille à la  
société commerciale Totallectic, il y devient chauffeur  
puis il devient chauffeur chez Escouder (78-79)

Il entre au CHU comme electricien, il y restera  
15 ans, surtout aux permanences de nuit à Roujeuil,  
puis à Profar... jusqu'à 1994-1995.

Il a eu des difficultés avec certains banques, il  
avait eu de l'argent coincé dans une société de  
bourse... et il quitte l'hôpital, peu gagné plus,  
en créant une société de construction, rénovation,  
dans l'immobilier : en SARL il n'a pas vraiment  
gagné plus et il est allé s'installer en Espagne,  
à "La Juncosa". Il a exercé sur le territoire  
français avec des personnes déclarés en Espagne, où  
il était à jour...

En 93 il sera arrêté par du travail domestique (4)  
et il connaîtra 2 mois  $\frac{1}{2}$  de détention : il sera  
jugé à Perpignan, condamné à 7 mois, et en appel  
condamné à 24 mois... parce qu'il avait prouvé par  
la procédure était irrégulière... Il fera 16 à 17 mois

Vers 2000 il a un problème avec M<sup>r</sup> LANZAC,  
magistat a problème neurologique dit-il... Il a  
fait une procédure contre lui, M<sup>r</sup> Lanzac s'est venue  
de voir 3 ou 4 fois, il avait ramené, avait essayé  
d'obtenir que M<sup>r</sup> L. enlève sa plainte... et devant  
son refus il a été obligé de faire sa peine.

En 2002 il est en difficulté avec 3 banques,  
il a une saisie immobilière qui il parviendrait à  
faire annuler... ; il avait adversaire sans un faux  
pour permettre les poursuites...

En 2005 il est poursuivi par outrage, parce qu'il  
avait demandé la récusation de la juge... qui  
selon lui avait vendu une maison qui lui appartenait.

Depuis 2002-2003 il est bénéficiaire du RMI, (5)  
aidé par des personnes qui lui permettent avec  
certain dignité...

Il déint son pot de jief fait par icarte  
M<sup>r</sup> Labrie, qui me incarre de 14/2/2006 au  
14/9/2007 (19 mai)

- exercice illégal de la profession d'avocat
- fraude au RMI,
- escroquerie à l'aide judiciaire
- et outrage (19 mai)

Pendant sa détention de Kommerzbank (putant  
debutée en 96) se savait serie d'un document  
hypothécaire pour faire valoir une créance...

Il n'aurait rien pu faire pour se défendre et de  
propriété de Strens, 2 rue de la Forge a été vendue  
aux enchères publiques (adjudication?) : il a fait  
appel et l'adjudicataire aurait dû perdre son droit  
de propriété... mais elle a vendu (ce bien qui ne  
lui appartenait pas) à une société...

À sa sortie de prison il risquait d'expulsion  
(reprise en mai 2008) et il a été expulsé,  
avec sa femme (dont il était séparé depuis 2001 ?)

Il repart en procédures ... qui sont contestées parce  
qu'il n'avait pas de domicile ... il le revendiquait en  
justice! Les plaintes se sont répétées, sans résultat.  
et il se sent opposé à une "dictature totale" ...  
d'où son blog.

Les faits après à 2 reprises par M. Vallée  
il a juxtaposé deux images ... de  
son vécu de la dictature judiciaire.

Je ne discute

M. L. s'est marié à 26 ans avec Suzette,  
de 3 ans plus âgée: ils ont eu un fils, (29 ans)  
marié récemment ... ; le couple s'est séparé  
de fait en 2001, c'est chacun sa partie de la  
maison, et c'est encore plus vrai depuis 2008.

Il est depuis chez son amie dans le Jers

La santé

Il a été opéré de l'appendicite à 14 ans et n'a pas eu d'autres problèmes de santé; il n'a jamais eu recours à des traitements, il n'a pas fait de dépression ... Il a cette chance!

Il n'hésite pas à affirmer qu'il n'est pas "farang" ... et il est très procédurier, bien oblige dit-il ... " C'est eux qui vous poussent à la procédure !! Je voudrais s'en aller de devant les tribunaux, mais il respecte le système, et il évitera de poursuivre quand il aura récupéré sa maison ...

Il revendique sa propriété: le jugement d'adjudication n'est pas publié, le droit n'est pas respecté.

Il pèse 95 kg pour 1m74: il n'a pas de problème de Tension, mais il a un peu de cholestérol (Tahar) -

$\eta^{\circ}$  L ne signale pas de phobies, pas de rituels ou de rite de purification, il est sentimental, a bon cœur, n'est pas rancunier... Il ne défend de tout comportement de vengeance, de violence...

La personnalité est de façon évidente organisée sur un mode psychorigide, avec bonne estime de soi, méfiance, bien de préjudice... des traits habituellement annoncés dans la description d'une personnalité "paranoïaque"... sans délire, sans hallucination: les explications qui lui sont données le rassurent, ces traits de personnalité sont des qualités... Il ne faut pas voir l'aspect paranoïaque et malséant.

## DISCUSSION ET CONCLUSIONS

$\eta^{\circ}$  A L présente un trouble de la personnalité caractérisé par la psychorigidité, méfiance, surestimation et l'histoire de sa vie illustre le préjudice préjudicatif sans tendre par un vécu de préjudice

L'infraction qui lui est reprochée n'est pas en relation de causalité directe avec le fait de personnalité, mais elle est facilitée par contexte.

Expert

Pour l'intérêt  $\eta$  L ne présente pas de dangers psychiatriques : il reste des préoccu<sup>pi</sup> des démarches réflexives.

Il est accessible à une sanction

Il n'y a pas abolition du discernement ou du contrôle ; son discernement est un peu altéré par son préjugement rigide, par sa conviction d'être dans son droit !

son état psychologique est compatible avec le fait à lui

Toulon, le 14/9/64

Tram

DIRECTION GENERALE  
DE LA  
POLICE NATIONALE

S.R.P.J de TOULOUSE

Tél: 05 61 12 78 25  
Fax: 05 61 12 77 99

PV N°566/11

## REQUISITION A PERSONNE

L'an deux mille onze  
Le quatorze septembre  
à quatorze heures quinze

Nous, Paul BONNAMOUR  
Officier de Police Judiciaire,  
en résidence à Toulouse (31)

Agissant en flagrant délit ,  
Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
Vu les dispositions de l'article 60 du même code,  
Conformément aux instructions de Monsieur le Procureur de  
la République près le Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

### PRIONS ET AU BESOIN REQUERONS :

Monsieur Roger FRANC docteur en psychiatrie,  
expert inscrit sur la liste de la Cour d'Appel de Toulouse (31)

Lequel, après avoir pris connaissance des éléments du dossier  
l'intéressant, procédera à l'examen psychiatrique du nommé  
André LABORIE, né le 20/05/56 à Toulouse (31).

l'expert répondra notamment aux questions suivantes :

- l'examen du sujet révèle-t-il chez lui des anomalies mentales ou psychiques ? le cas échéant, les décrire et préciser à quelles affectations elles se rattachent.
- L'infraction reprochée à la personne, est-elle en relation ou non avec de telles anomalies ?
- Le sujet présente-t-il un état dangereux pour lui-même ou autrui ?
- Le sujet est-il accessible à une sanction pénale ?
- Son discernement ou le contrôle de ses actes étaient-ils abolis ou altérés au sens de l'article 122-1 du code pénal, au moment des faits qui lui sont reprochés ?
- Son état est-il compatible avec une mesure de garde à vue dans nos locaux ?



L'expert nous remettra un rapport détaillé en double exemplaire contenant son avis motivé et l'attestation qu'il a personnellement accompli la mission qui lui a été confiée.

Pour sa garantie personnelle et afin qu'il n'en ignore et ait à s'y conformer, lui remettons l'original de la présente réquisition judiciaire.

L'Officier de Police Judiciaire



# PROCES VERBAL

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

SRPJ TOULOUSE

P.V. : 2011/000566/ *M*

L'an deux mille onze,  
le quatorze septembre à seize heures trente cinq

Nous, **Laurent BETHENCOURT**  
BRIGADIER-MAJOR  
en fonction SRPJ TOULOUSE

Officier de Police Judiciaire en résidence TOULOUSE

**AFFAIRE :**

Contre/...X

Outrage à magistrat

---Nous trouvant au service,---

---Poursuivant l'enquête de flagrance,---

---Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,--

---Vu la réquisition en date de ce jour aux fins d'examen  
médical du nommé LABORIE André,---

**OBJET :**

Annexe certificat  
Médical

---Annexons au présent:---

---Le certificat médical établi ce jour à 14 heures 30 par le  
Docteur LEVY Philippe médecin de permanence, qui après examen  
médical conclut que l'état de santé du sus-nommé est comptable  
avec le déroulement de la mesure de garde à vue prise à son  
encontre ce jour à 07 heures 40, et ce dans les locaux de  
police.---

---Dont acte.---

L'O.P.J  
*Signature*

RAPPORT D'EXAMEN MEDICAL

GAV   
IPM

Je soussigné(e), Docteur LOVY Philippe  
Serment préalablement prêté d'apporter son concours à la justice en son honneur et conscience.

Certifie avoir examiné le 14/09/11 à 14 heures 30

Dans les locaux de la police ou de la gendarmerie de :  autres :

Sur réquisition de (Nom de l'O.P.J.) : L. Bethenart Service requérant : .....

Une personne déclarant se nommer : Nom : LABRIE Prénom : André

Examen clinique :  Praticué  Non pratiqué (motif : .....) )

En fonction de l'examen clinique :

Pas de traitement :

Traitement remis à l'autorité :

Traitement donné sur place

Recommandations :

De mon examen, je conclus que l'état de santé de la personne gardée à vue est :

Compatible

Non compatible avec la garde à vue dans les locaux de la police ou de la gendarmerie

Hospitalisation à : .....

Commentaires éventuels : .....

Signature :

N° 2011/566

MINISTERE DE  
L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE

Service Régional de Police  
Judiciaire de Toulouse

PV N°  
2011/566/22

**AFFAIRE**

C/X

**OBJET**

Exploitation du disque dur du mis en  
cause, objet du scellé provisoire UN

# PROCES-VERBAL

L'an deux mille onze  
Le quatorze septembre à dix sept heures trente

NOUS : **Lionel LARRIVIERE**  
Capitaine de Police  
en fonction au SRPJ de TOULOUSE

Officier de Police Judiciaire, en résidence à TOULOUSE (31),  
--- Poursuivant l'enquête en flagrant délit, ---  
--- Vu les articles 53 et suivants du code de procédure pénale, ---  
--- Etant au service, ---  
--- Menons et entendons devant nous monsieur André LABORIE, en position de  
garde à vue. ---  
--- En la présence constante et effective de l'intéressé, ---  
--- Procédons au bris du scellé provisoire UN constitué d'un disque dur de 320 Gb  
de marque Western Digital, portant le numéro de série WMAV21347983. ---  
--- A l'aide d'un logiciel d'investigation numérique, et muni d'un dispositif de  
blocage en écriture, ---  
--- Procédons à l'exploitation de ce disque dur. ---  
--- Constatons que ce disque dispose de 3 partitions (nommées respectivement par  
notre matériel « C », « D » et « E ». ---  
--- Sur les indications spontanées de monsieur LABORIE, ---  
--- Constatons la présence du photomontage objet de notre enquête, ainsi que  
d'une des deux photos originales ayant servi à sa conception. ---  
--- Constatons que le fichier correspondant au photomontage est nommé « Sosie  
de michel VALET\_.jpg » et qu'elle est datée du 17 mars 2011. ---  
--- Constatons de même que l'autre fichier correspondant à une photo originale de  
monsieur VALET est nommée « Les plus forts\_.jpg » et est également datée du 17  
mars 2011. ---  
--- Procédons à l'édition de ces deux fichiers photos en ajoutant à l'impression le  
chemin d'accès exact sur le disque dur. ---  
--- De même, ---  
--- Notons que le fichier du photomontage est également présent dans l'archive du  
site Internet de monsieur LABORIE ([www.lamafiajudiciaire.org](http://www.lamafiajudiciaire.org)) sur la page  
Internet concernée du site. ---  
--- Notons que le fichier « htm » correspondant à la page Internet litigieuse est  
nommé « Sosie ou realite.htm » et qu'il est daté du 19 mars 2011. ---  
--- Il apparaît ainsi que ce photomontage a probablement été mis en ligne sur le  
site Internet lamafiajudiciaire.org à la date du 19 mars 2011, c'est à dire mis à  
disposition de tout public depuis cette date-là. ---  
--- Mentionnons que ce fichier de type « htm » est situé sur le disque dur sur le  
chemin suivant : E:\lamafiajudiciaire\2008\Restructure site\Représailles  
VALET\Extermination\ ---

Ne découvrons aucun élément supplémentaire, susceptible d'intéresser l'enquête.

---Mettons fin à nos opérations d'exploitation du disque dur. ---

--- **Saisissons et plaçons sous scellé judiciaire UN un disque dur de marque Western Digital, d'une capacité de 320 Gb, portant le numéro de série WMAV21347983 ainsi qu'une fiche de scellé provisoire UN.** ---

--- Après lecture faite par lui-même, monsieur LABORIE signe avec nous le présent à dix huit heures. ---

M. LABORIE

Le Capitaine de Police



1) Laborie1\1\C\Users\andré\Pictures\VALET Michel\Sosie de michel VALET\_.jpg



2) Laborie1\1\C\Users\andré\Pictures\VALET Michel\Les plus forts\_\_.jpg



Prin 2011/506  
3

# PROCES VERBAL

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

S.R.P.J.

P.V. : 2011/000566/ 23

L'an deux mille onze,  
le quatorze septembre à dix huit heures

Nous, **Paul BONNAMOUR**  
COMMANDANT DE POLICE  
en fonction au SRPJ de Toulouse

**AFFAIRE :**

Contre/ X  
Outrage à magistrats

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse (31)  
--- Poursuivons l'enquête en cours en flagrant délit;---  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Mentionnons avoir adressé en date du 12 septembre 2011 une  
réquisition téléphonique à l'opérateur SFR.----  
--- Précisons qu'à ce jour, et malgré nos relances, nous n'avons  
obtenu aucune réponse.----  
--- Annexons au présent copie de notre réquisition.----

Le Commandant de Police

**OBJET :**

Mention de réquisition  
judiciaire à opérateur  
téléphonique



DIRECTION GENERALE  
DE LA  
POLICE NATIONALE

SRPJ de TOULOUSE

Tél: 05 61 12 78 25  
Fax: 05 61 12 77 99

PV N° 566/11

## REQUISITION A PERSONNE

L'an deux mille onze  
Le douze septembre  
à quinze heures trente

Nous, Paul BONNAMOUR  
Officier de Police Judiciaire,  
en résidence à Toulouse (31)

Agissant conformément aux articles 53 et 60 du Code de procédure pénale,  
Et sur instructions de Monsieur le procureur de la République de  
Toulouse (31).

### PRIONS ET AU BESOIN REQUERONS:

Monsieur le Directeur SFR  
Service Réquisitions  
Tour Sequoia  
1, Place CARPEAUX  
92 925 PARIS LA DEFENSE CEDEX

ou toute personne désignée par lui à l'effet de procéder aux actes suivants:

- Bien vouloir nous communiquer les coordonnées du titulaire de la ligne téléphonique : 06 14 29 21 74

Ainsi que la facture détaillée du 7/09/11 à ce jour, il sera précisé pour chaque appel l'adresse de la cellule activée.

En cas de portabilité, ,il nous sera communiqué les références du nouvel opérateur.

La réponse sera fournie sous forme de fichier à l'adresse suivante :

**paul.bonnamour@interieur.gouv.fr**

Pour sa garantie personnelle et afin qu'il n'en ignore et ait à s'y conformer,  
lui remettons l'original de la présente réquisition judiciaire.

L'Officier de Police Judiciaire



MINISTERE DE  
L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE

Service Régional de Police  
Judiciaire de Toulouse

PV N°  
2011/566/ 24

**AFFAIRE**

C/X

**OBJET**

AUDITION 2 :  
André LABORIE

# PROCES-VERBAL

L'an deux mille onze

Le quatorze septembre à dix huit heures quarante cinq

NOUS : **Lionel LARRIVIERE**  
Capitaine de Police  
en fonction au SRPJ de TOULOUSE

Officier de Police Judiciaire, en résidence à TOULOUSE (31),

--- Poursuivant l'enquête, ---

--- Etant au service, ---

--- Menons et entendons devant nous monsieur André LABORIE, en position de garde à vue, qui, en la présence de son conseil, maître Christian NGUYEN NGHIEM, avocat commis d'office du barreau de Toulouse, nous déclare : ---

--- SUR LES FAITS : ---

--- QUESTION : Les dates de conception du photomontage et celle de sa mise en ligne sur votre site Internet, soit respectivement, selon nos constatations, les 17 mars et 19 mars 2011, correspondent-elles, selon vous à la réalité ? ---

--- REPONSE : « Oui, cela correspond. ---

--- QUESTION : Où, géographiquement, avez-vous réalisé et mis en ligne ce photomontage ? ---

--- REPONSE : « C'était à \_\_\_\_\_, à l'adresse où vous m'avez trouvé ce matin. ---

--- QUESTION : Sur le photomontage, objet de la présente enquête, on peut voir l'inscription « auschwitz.com » en haut à droite. Avez-vous ajouté vous-même cette mention, et si oui, pourquoi ? ---

--- REPONSE : « J'ai dû certainement l'ajouter mais sans pouvoir vous en préciser plus. Si c'est moi qui ai rajouté cette mention, je ne me souviens plus dans quel but précis. ---

--- QUESTION : Nous n'avons pas découvert sur le disque dur saisi d'images étapes ou d'ébauches de photomontage, avant le photomontage final. Avec quel ordinateur avez-vous conçu ce photomontage ? ---

--- REPONSE : « C'était avec l'ordinateur dans lequel vous avez extrait le disque dur et avec ce même disque dur. Je n'ai pas utilisé d'autre ordinateur ni d'autre disque dur. ---

--- QUESTION : Avez-vous réalisé d'autres photomontages ? ---

--- REPONSE : « Non. ---

--- Interrogé, maître NGUYEN NGHIEM ne souhaite pas formuler d'observations.

--- Après lecture faite par lui-même, monsieur LABORIE persiste et signe avec nous le présent à dix neuf heures. ---

M. LABORIE

Le Capitaine de Police



**PROCES VERBAL**

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

S.R.P.J.

P.V. : 2011/000566/ 25

L'an deux mille onze,  
le quatorze septembre à dix neuf heures cinq

Nous, **Paul BONNAMOUR**  
COMMANDANT DE POLICE  
en fonction au SRPJ de Toulouse

**AFFAIRE :**

Contre/ X  
Outrage à magistrats

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse (31)  
--- Poursuivons l'enquête en cours sous la forme préliminaire, -  
--- Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Mentionnons avoir pris attache téléphonique avec Madame  
Dominique COQUIZART, Vice-Procureur de la République près le  
Tribunal de Grande Instance de Toulouse (31) pour l'aviser des  
éléments de notre enquête.---  
--- Ce magistrat nous prescrit alors, à l'issue de la garde à  
Vue du nommé André LABORIE, de le déférer au siège de son  
Tribunal.-----

**OBJET :**

Avis à magistrat

Le Commandant de Police



# PROCES VERBAL

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

SRPJ TOULOUSE

P.V. : 2011/000566/26

L'an deux mille onze,  
le quinze septembre à sept heures trente

Nous, **Laurent BETHENCOURT**  
BRIGADIER-MAJOR  
en fonction SRPJ TOULOUSE

Officier de Police Judiciaire en résidence TOULOUSE

**AFFAIRE :**

--- Poursuivant l'enquête en flagrant délit, -----  
--- Nous trouvant au service, -----  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,  
--- Vu les articles 63 à 63-4-3 et 64 du Code de Procédure -----  
Pénale, -----

Contre/...X

Outrage à magistrat

**OBJET :**

--- Faisons comparaître devant nous le nommé : -----  
■ **LABORIE André** né le 20/05/1956 à TOULOUSE (HAUTE -----  
GARONNE), de nationalité FRANCAISE, demeurant 2, RUE DE LA -----  
FORGE 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE -----  
gardé à vue dans les locaux prévus à cet effet depuis le -----  
**quatorze septembre deux mille onze, à sept heures quarante.** ---

Notification de  
déroulement et fin de  
G.A.V. de monsieur  
LABORIE André

--- Lui notifions, en langue française qu'il comprend, -----  
qu'il est mis fin à cette mesure de garde à vue à l'heure -----  
figurant au bas du présent et que, conformément aux -----  
instructions de madame COQUIZART Dominique Vice-Procureur de la  
République près le TGI de TOULOUSE, il est conduit devant ce --  
Magistrat. -----

--- Cette mesure de garde à vue dont il fait l'objet était -----  
l'unique moyen de permettre l'exécution des investigations -----  
impliquant la présence ou la participation de la personne et --  
d'empêcher qu'elle ne modifie les preuves ou indices matériels.

--- Lui rappelons qu'il a été entendu : -----

- le quatorze septembre deux mille onze, de quinze heures -----  
trente à dix sept heures cinq (audition) -----

- le quatorze septembre deux mille onze, de dix huit heures ---  
quarante cinq à dix neuf heures (audition) -----

--- Il a été laissé au repos le reste du temps. -----

--- Le quatorze septembre deux mille onze, de treize heures ---  
trente à treize heures quarante, l'intéressé a pu s'alimenter.

--- Le quatorze septembre deux mille onze, de vingt heures ----  
trente à vingt heures quarante, l'intéressé a pu s'alimenter. -

--- Dès le début de sa garde à vue, monsieur LABORIE André ----  
a été informé de ses droits. -----

--- Il n'a pas souhaité faire prévenir un membre de sa famille  
ou son employeur. -----

--- Il a fait l'objet de plusieurs examens médicaux : -----

- le quatorze septembre deux mille onze, de quatorze heures ---  
trente à quatorze heures trente cinq -----

- le quatorze septembre deux mille onze, de quatorze heures ---  
trente cinq à quinze heures vingt cinq (expertise -----  
psychiatrique) -----

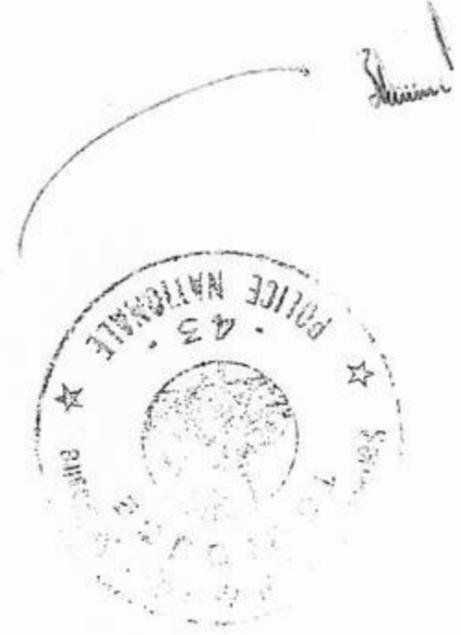
--- Il a rencontré son avocat : -----

- le quatorze septembre deux mille onze, de douze heures ----  
trente à douze heures quarante cinq -----

--- Lecture faite par lui-même, le nommé LABORIE André -----




persiste et signe avec nous le présent, -----  
le quinze septembre deux mille onze, à sept heures quarante. --  
L'intéressé L'O.P.J.



# LA MAFIA JUDICIAIRE TOULOUSAINE

" Article 41 de la loi du 29 juillet 1881 - Déclaration universelle des droits de l'homme - Article 6 de la C.E.D.H "

## NOTRE JUSTICE S'EMBRASE



## SAUVONS LA IL N'EST PAS TROP TARD

LADEPECHE.fr

					<p><b>RETROUVEZ VOS AMIS I</b></p> <p><u>1997 - 1998 - 1999 - 2000 - 2001</u>  <u>2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008</u>  <u>2011.-</u></p>
--	--	--	--	--	---

Interview Exclusif Les enfants ROCHE

Rechercher

Mot exact 10 résultats par page

**Ce site est privé, interdit de copier les informations sous peine de poursuites judiciaires.**  
*Informations destinées au Ministère de la Justice sur le dysfonctionnement volontaire de la juridiction toulousaine " articles 434-1 et suivants du cr*  
*Informations diffusées suite aux obstacles de VALET Michel Procureur de la République et autres : A l'accès à un tribunal, à un juge, qu'il se refuse de faire ces*  
*l'ordre public dont nous sommes victimes. " Violation de l'article 6 de la CEDH " Violation d'un droit constitutionnel, notre propriété "*  
**J'accepte les conditions pour avoir accès au site sans aucune contestation.**  
 Droit de la propriété intellectuelle

DESTINATAIRE

N° 11/335000241

- Procureur de la République
- Préfet de la Haute-Garonne
- Maire
- Juge d'Instruction
- Juge d'Instance
- Commandant de gendarmerie
- Commissaire Central de Police
- Commissaire, chef de la Circonscription Sécurité Publique
- Commissaire Divisionnaire, Directeur de la DIPJ
- Greffier en chef du Tribunal
- Directeur de la Maison d'Arrêt
- Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de
- Directeur de la police Judiciaire - Préfecture de Police à Paris

- TOULOUSE
- MURET
- SEYSSES
- MONTAUBAN
- SAINT-GAUDENS
- FOIX
- ALBI
- CASTRES
- VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
- 
- 

S.R.P.J. - TOULOUSE  
AFFAIRE  
2011/754  
DEF  
Section

SERVICE REGIONAL  
de POLICE JUDICIAIRE - TOULOUSE  
01 DEC. 2011  
N° 2011/1399

A. Monnier... le Directeur du S.R.P.J. de Toulouse

EN AYANT L'HONNEUR DE LE PRIER DE BIEN VOULOIR

FAIRE

- Exécuter les instructions du Parquet demandeur et lui retourner ensuite le dossier directement
  - Remettre contre récépissé les pièces jointes
  - Préciser l'objet de la requête
  - Recevoir la plainte et procéder à une enquête
  - Entendre (\*)
  - Donner connaissance des résultats de l'enquête au plaignant et recevoir ses observations
  - Notifier les recherches infructueuses
  - Connaître à
  - Se trouver compétent
  - Rester saisi
  -
- (\*) le présent vaut permis de communiquer avec le(s) détenu(s)

M'ADRESSER

- Copie d'acte de naissance, décès, mariage de
  - Copie de jugement du
  - La Fiche pénale
  - Le procès-verbal relatif à
  - Le rapport concernant
  - 
  -
- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pour enquête</li> <li><input type="checkbox"/> <b>délai avant le</b></li> <li><input type="checkbox"/> Pour citation</li> <li><input type="checkbox"/> Pour signification</li> <li><input type="checkbox"/> Pour exécution</li> <li><input type="checkbox"/> Pour information</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pour notification</li> <li><input type="checkbox"/> Objet rempli</li> <li><input type="checkbox"/> Objet non rempli</li> <li><input type="checkbox"/> Pour diffusion</li> <li><input type="checkbox"/> Pour avis</li> <li><input type="checkbox"/></li> </ul> |
|--|---|

M. André LABORIE sur certains termes de son courrier joint (surligné en jaune) constitutifs du délit d'outrage à magistrat (fait commis en récidive légale)

Quant à sa demande de restitution du disque dur de son ordinateur, lui rappeler les termes du jugement rendu par le Tribunal Correctionnel (copie jointe) ordonnant la confiscation de celui-ci (qui ne peut, en conséquence lui être restitué)

M. rendre compte au STD de l'interpellation de l'intéressé

RENOYER CET IMPRIME  
AVEC LES PIÈCES JOINTES

Toulouse, le 1/12/2011  
LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Cour d'Appel de Toulouse

Tribunal de Grande Instance de Toulouse

Jugement du : 15/09/2011  
Chambre des comparutions immédiates  
N° minute : 737/2011

N° parquet : 11258000030

MINUTE

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Toulouse le QUINZE  
SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE,

**Composé de :**

Monsieur LEMOINE Serge, président,  
Monsieur COLSON Philippe, assesseur,  
Madame VIARGUES Myriam, assesseur,

Assistés de Madame BONIS Virginie, faisant fonction de greffière,

en présence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, substitut,

a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et  
poursuivant

**ET**

**Prévenu**

Nom : **LABORIE André**  
né le 20 mai 1956 à TOULOUSE (Haute-Garonne)  
de LABORIE Roger et de mère inconnue  
Nationalité : française  
Situation familiale : séparé de fait  
Situation professionnelle : sans emploi  
Antécédents judiciaires : déjà condamné

demeurant :

Situation pénale : *retenu sous escorte*

comparant assisté de Maître **LASPALLES**, avocat au barreau de TOULOUSE,  
avocat commis d'office

**Prévenu du chef de :**

**OUTRAGE PAR PAROLE, ECRIT, IMAGE A MAGISTRAT OU JURE DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS**

### **DEBATS**

A l'appel de la cause, le président a constaté la présence et l'identité de **LABORIE André** et a donné connaissance de l'acte qui a saisi le tribunal.

Averti par le président qu'il ne pouvait être jugé le jour même qu'avec son accord, **LABORIE André** a déclaré, en présence de son avocat, vouloir être jugé séance tenante.

Le président a instruit l'affaire, interrogé le prévenu présent sur les faits et reçu ses déclarations.

Le ministère public a été entendu en ses réquisitions.

**Maître LASPALLES**, conseil de **LABORIE André** a été entendu en sa plaidoirie. Le prévenu a eu la parole en dernier.

La greffière a tenu note du déroulement des débats.

**Le tribunal, après en avoir délibéré, a statué en ces termes :**

**LABORIE André** a été déféré le **15 septembre 2011** devant le procureur de la République dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate en application des dispositions des articles 395 et suivants du code de procédure pénale.

**LABORIE André** a comparu à l'audience assisté de son conseil retenu sous escorte ; il y a lieu de statuer **contradictoirement** à son égard.

**Il est prévenu :**

*d'avoir à TOULOUSE et sur le territoire national , entre mars 2011 et le 13 septembre 2011, depuis temps non couvert par la prescription, outragé Monsieur VALET Michel, magistrat, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE , dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, par des paroles, par écrits ou images de toute nature non rendus publics de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à sa fonction, en l'espèce en mettant en ligne sur sonsite internet privé " la mafia judiciaire toulousaine" une photo-montage représentant la victime en uniforme SS accompagnée notamment des commentaires suivants : " sosie ou réalité ? ", et "Auschwitz Birkenau ". faits prévus par ART.434-24 AL.1 C.PENAL. et réprimés par ART.434-24 AL.1, ART.434-44 AL.4 C.PENAL.*

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que les faits reprochés à **LABORIE André** sont établis ; qu'il convient de l'en déclarer coupable et d'entrer en voie de condamnation ;

Attendu que le tribunal entend faire une application rigoureuse de la loi pénale en le condamnant à une peine d'emprisonnement ferme ;

Attendu qu'il convient, eu égard à la peine d'emprisonnement prononcée et compte tenu des éléments de l'espèce, de délivrer mandat de dépôt à son encontre, en application des dispositions des articles 144, 395, 397-4 du code de procédure pénale ;

**PAR CES MOTIFS**

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et **contradictoirement** à l'égard de **LABORIE André** ;

Déclare **LABORIE André** coupable des faits qui lui sont reprochés ;

*Le condamne à un emprisonnement délictuel de TROIS MOIS.  
Décerne mandat de dépôt à son encontre.*

*Ordonne la confiscation du disque dur de marque Western Digital 320 Gb n° série WMAV21347983 (scellé 1 référencé dans le PV 2011/566 du SRPJ Toulouse).*

La présente décision est assujettie à un droit fixe de procédure de 90 euros dont est redevable **LABORIE André**.

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

LA GREFFIERE

LE PRESIDENT

Copie certifiée conforme  
La Greffier

